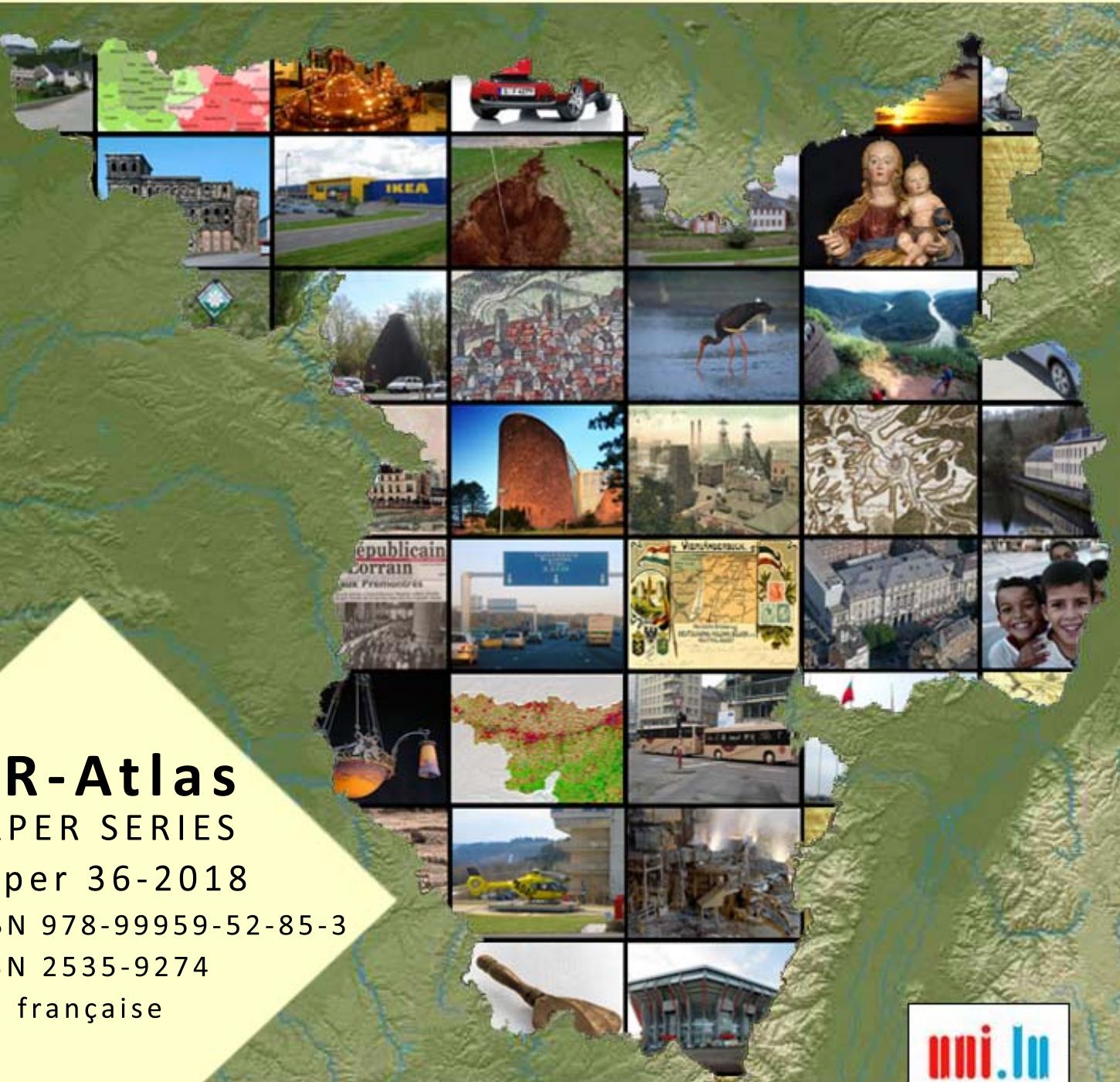


BIRTE NIENABER, URSULA ROOS

Migrants internationaux et migration dans la
Grande Région SaarLorLux



GR-Atlas
PAPER SERIES
Paper 36-2018
ISBN 978-99959-52-85-3
ISSN 2535-9274
Éd. française

Permalink: <http://hdl.handle.net/10993/50637>

gr-atlas.uni.lu

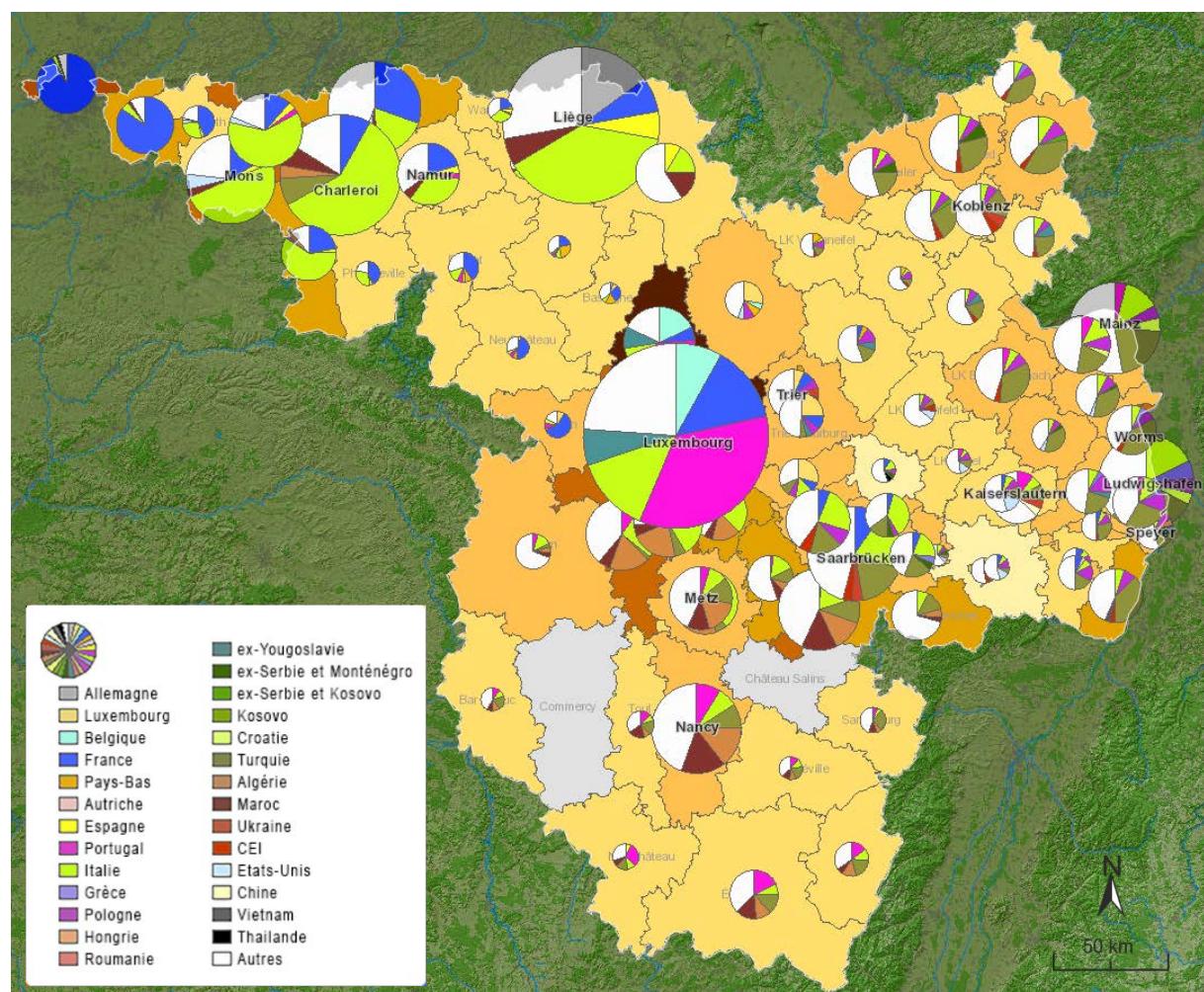


Migrants internationaux et migration dans la Grande Région SaarLorLux

Birte Nienaber, Ursula Roos

Synthèse

Le passage à des sociétés vieillissantes et différenciées sur le plan ethnique, dû à l'évolution démographique, renforce l'importance de la migration actuelle et à venir. Les processus migratoires ne sont en aucun cas un phénomène du présent mais ont marqué dès le 19^{ème} les différentes régions de la Grande Région d'aujourd'hui. Les cartes montrent les pourcentages d'étrangers sur la population dans les communes ainsi que les pourcentages des cinq groupes d'étrangers les plus importants dans les arrondissements.



Migrants internationaux et migration dans la Grande Région SaarLorLux; étrangers dans les Kreis resp. arrondissements selon pays d'origine. Source : GR-Atlas

Si l'on considère la mutation démographique et le recul des naissances dans certaines parties de la Grande Région, la migration revêt de plus en plus d'importance ces dernières années. Même la croissance actuelle de la population dans la Grande Région est due notamment à des soldes migratoires positifs non négligeables. Dans la période de 1990 à 2006, l'immigration nette s'élevait pour la Grande Région à 558 500 personnes, le phénomène migratoire dans les différentes parties de cette région influençant dans des proportions variées le développement de la population (Lübbbers 2008, p. 199-200. Note: Les références se rapportent à tous les paragraphes depuis la référence précédente).

En 2006, le Grand-duché de Luxembourg atteignait le taux d'immigration net le plus élevé avec 11,3 %. Cependant, si l'on considère les chiffres absous, il était en retrait derrière la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat. La Lorraine et la Sarre se sont vues enregistrer des déficits migratoires. Les soldes migratoires sont notamment dus à un développement économique positif, à la mobilité croissante de la population active ainsi qu'à une politique d'émigration favorable (Lübbbers 2008, p. 200-201). Par le passé également, les processus migratoires européens ont joué un rôle important et étaient étroitement liés aux développements économiques et aux changements de la qualité de vie. Des exemples sont le recrutement de main-d'œuvre étrangère, l'afflux des demandeurs d'asile et de réfugiés ainsi que le phénomène des frontaliers.

Le phénomène des frontaliers représente une particularité de la Grande Région et est dû à sa position centrale en Europe. La migration transfrontalière a été facilitée par de nouvelles réglementations, telles que la Convention de Schengen, donnant accès au marché du travail au-delà des frontières. Alors que l'afflux de rapatriés et rapatriés tardifs est caractéristique pour l'Allemagne, la Lorraine et la Wallonie sont marquées par l'arrivée de personnes des pays du Maghreb.

En raison de différents développements historiques et économiques, le pourcentage d'étrangers varie à la fois au sein et entre les différentes parties de la Grande Région. Le Grand-duché de Luxembourg affiche de loin le plus grand pourcentage d'étrangers avec 43,2% (2011), suivi de la Wallonie avec 9,3 % (2008), la Lorraine avec 7,8 % (2008), la Rhénanie-Palatinat avec 7,7 % (2010) et la Sarre avec 7,6 % (2010).



Photo : U. Roos 2010

La collecte ainsi que la comparaison des données liées à la migration posent différents problèmes. Comme il n'existe aucune définition uniforme au sein de l'Europe du terme « migrant », il est par exemple difficile de déterminer le chiffre précis des migrants dans un pays défini. Par conséquent, il existe dans les pays européens des critères différents, tels que la durée de séjour effective

ou le but du séjour, sur lesquels chaque pays base sa définition (voir Haase & Jugl 2008. Note: Les références se rapportent à tous les paragraphes depuis la référence précédente).

En Allemagne, le Ministère fédéral de l'Intérieur parle d'un processus migratoire lorsqu'une "personne déplace géographiquement son lieu de vie, par migration internationale, lorsque cela se passe au-delà des frontières de l'Etat" (Ministère fédéral de l'Intérieur 2013, page 12). Si, pour caractériser un groupe de migrants, l'on se base sur le critère « nationalité », les termes « migrant » et « étranger » sont souvent remis sur le même plan, ce qui est trompeur. En effet, chaque personne de nationalité étrangère est considérée comme « étrangère », ce qui ne signifie toutefois pas que cette personne connaît une expérience personnelle de migration.

Aussi, tous les « migrants » ne sont pas forcément des « étrangers », comme le montre l'exemple des rapatriés tardifs ainsi que leurs familles. Afin de remédier à ce problème, la catégorie « population étant ou n'étant pas issue de l'immigration » a été introduite en 2005. Elle permet de tenir compte des immigrés et de leurs descendants (voir Statistisches Bundesamt pas d'année précisée). Selon cette définition entrent dans la population issue de l'immigration toutes les personnes qui « après 1949, sont venues s'installer sur le territoire actuel de la République Fédérale d'Allemagne, tous les étrangers nés en Allemagne et toutes les personnes nées en Allemagne de nationalité allemande ayant au moins un de leur parent venu s'installer ou né en tant qu'étranger en Allemagne. » (Office fédéral de la statistique, pas d'année précisée). Dans les statistiques officielles, on retrouve généralement encore la plupart du temps la différenciation selon la nationalité et non selon que l'on est issu de l'immigration ou non (voir Ministère fédéral de l'Intérieur 2013, p. 154).



*Les immigrés turcs sont notamment souvent actifs comme petits entrepreneurs. Magasin de mode turque dans la Sarre
Photo : U. Roos 2010*

Le bureau officiel français, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définit un étranger comme étant une personne qui réside en France mais qui ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité, soit qu'elle n'en ait aucune. Les personnes de nationalité française possédant également une autre nationalité sont cependant considérées en France comme françaises. Dans ce cas également, un étranger n'est pas forcément un migrant, il peut être né en France (voir INSEE, pas d'année précisée, a). Contrairement à cela, le Haut Conseil à l'Intégration définit un immigré comme étant une personne née étrangère à l'étranger mais résidant en France (voir INSEE, pas d'année précisée, b). Les personnes qui sont nées à l'étranger de nationalité française, ne sont par conséquent pas comprises dans le groupe des immigrés. Pour cette raison, les termes d'étranger et d'immigré ne peuvent pas être employés en tant que synonymes car un immigré n'est pas nécessairement un étranger (voir INSEE, pas d'année précisée, b). Cependant, la qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient

français par acquisition. « C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré » (voir INSEE pas d'année précisée, b).

La situation est similaire dans le Grand-duché de Luxembourg où la majeure partie des statistiques officielles ne donne aucune information sur la migration. Ainsi, la plupart des analyses statistiques ne permettent que de faire apparaître l'appartenance juridique à une nationalité. L'indication de la nationalité ne permet pas de tirer des conclusions sur la propre expérience migratoire, ce qui fait que pour le Grand-duché aussi, l'emploi synonyme de « migrant » et « étranger » serait erroné (voir o. A., pas d'année précisée, page 143). Aucune information correspondante n'a pu être trouvée pour la Belgique.

Une autre difficulté de la Grande Région est l'enregistrement des migrations internationales, qui comparativement aux migrations nationales, sont moins mesurées systématiquement. Contrairement aux autres régions de la Grande Région, la Lorraine ne possède pas de registre communal de la population, les informations concernant cette région sont donc insuffisantes. Par conséquent, il faut en France se référer au recensement de la population pour déterminer les afflux bruts des arrivées et des départs en distinguant entre personnes de nationalité française et personnes de nationalité étrangère (voir François & Moreau 2008, p. 1).

L'ajustement de données si diverses cache des difficultés méthodologiques, déjà mises en évidence par la délimitation ci-dessus entre eux des termes "immigré" et "étranger". Le pourcentage d'étrangers utilisé pour les comparaisons internationales, en tant que pourcentage d'étrangers rapporté à la population totale, forme une base commune entre différents pays. Cependant, cet indicateur ne doit pas être considéré comme idéal. En outre, le terme « étranger » n'est pas partout défini de la même sorte, car il dépend des conditions de naturalisation des pays respectifs ainsi que de la volonté de naturalisation des individus (voir François & Moreau 2008, p. 1).

Les différences mises en évidence dans les données pour les différentes régions de la Grande Région génèrent également des difficultés d'harmonisation pour établir les cartes. On dispose ainsi pour le Luxembourg et la Wallonie uniquement de données pour l'année 2001 et 2007, au lieu de 2008. En Sarre, il est particulièrement difficile de se procurer une liste des personnes selon la nationalité au niveau des arrondissements, car ces informations ne sont relevées ni par l'office de la statistique ni par le service des étrangers. Le décompte des 52 villes et communes sarroises a permis de générer des informations pour les arrondissements à partir des différentes données. Cependant, les inexactitudes ne manquent pas. En effet, pour des raisons techniques, deux communes n'ont pas pu fournir de données et n'ont pas pu être intégrées dans l'arrondissement correspondant. En outre, cette liste a été établie en partie avec les nationalités selon l'habitation principale, l'habitation principale et secondaire ou sans aucune autre information complémentaire. Dans les deux régions du Luxembourg et de la Lorraine, seules des listes selon les pays d'origine ou régions regroupées suivants étaient disponibles :

Luxemburg : Portugal, France, Italie, Belgique, Allemagne, (Ex-)Yougoslavie et d'autres pays

Lorraine : Portugal, Italie, Espagne, Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie, autres pays de l'UE des 27, autres pays d'Europe, autres pays africains, autres pays

En fonction des listes disponibles, les cinq nationalités les plus récurrentes ont été déterminées. Cependant, d'autres pays d'origine principale importants peuvent y figurer qui ne peuvent pas être identifiés du fait du cumul des listes. Pour calculer le pourcentage d'étrangers, les données des bureaux de la statistique ont été utilisées, à l'exception de la Sarre. En interrogeant la population sur sa nationalité au niveau des communes dans la Sarre, il a été possible de calculer directement le pourcentage précis d'étrangers qui s'écarte parfois fortement des données indiquées par le bureau de la statistique de la Sarre, du fait que la base des données diffère.

Pour mieux pouvoir comparer avec les autres régions de la Grande Région, un fichier qui différencie entre Français et non français au lieu de différencier les immigrés des non-immigrés a servi pour calculer la proportion d'étrangers en Lorraine. Cette dernière distinction correspond plus à la différentiation allemande selon que l'on est issu de l'immigration ou non, raison pour laquelle son utilisation aurait généré des distorsions par rapport aux autres données. Si l'on considère la mutation démographique et le recul des naissances qui lui est lié dans certaines parties de la Grande Région, la migration est de plus en plus significative ces dernières années. Même la croissance actuelle de la population est due avant tout dans la Grande Région, outre la surnatalité, à des soldes migratoires positifs non négligeables. Dans la période de 1990 à 2006, l'immigration nette s'élevait pour la Grande Région à 558 500 personnes, le phénomène migratoire dans les différentes parties de cette région influençant dans des proportions variées le développement de la population (voir Lübbbers 2008, p. 199-200). Ainsi, dans la période correspondante dans la Sarre, on a pu relever des excédents migratoires d'environ 35 300 personnes. En 1990, l'immigration atteignait un pic de 9 689 personnes. Depuis 2004, ce Land connaît un solde migratoire négatif qui a été à nouveau très légèrement positif pour la première fois en 2010. Entre 1990 et 2006, 82 600 personnes en tout ont émigré de la Lorraine, ce qui correspond à un déficit migratoire annuel moyen de 4 860 personnes (voir Lübbbers 2008, p. 200).

Le Luxembourg, la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat affichent une image tout à fait contraire, on y enregistre pour la période considérée des soldes migratoires positifs de 72 400, 104 300 et 429 200 personnes respectivement. Alors que le Grand-duché de Luxembourg, si l'on considère les chiffres absolus, était en retrait derrière la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat, il a atteint le taux le plus élevé en 2006 avec un taux d'immigration net de 11,3, suivi par la Wallonie (2,7), la Rhénanie-Palatinat (1,0) ainsi que la Lorraine (-1,1) et la Sarre (-2,0) (voir Lübbbers 2008, p. 200). La très forte attractivité de certaines régions qui se reflète dans les différents soldes migratoires positifs est due avant tout au développement économique de chaque région, outre une politique de d'émigration favorable et la mobilité croissance de la population active (voir Lübbbers 2008, p. 201). Mais par le passé aussi, les processus migratoires internationaux ont joué un rôle important, de sorte qu'une grande partie des sociétés européennes pourrait être définie comme étant des sociétés d'émigration.

Du point de vue historique, les processus migratoires peuvent être divisés en plusieurs phases étroitement liées aux développements économiques et aux changements de la qualité de vie. Les exemples du passé sont le recrutement de main d'œuvre étrangère, l'afflux des demandeurs d'asile et de réfugiés, ainsi que le phénomène des transfrontaliers qui est notamment particulièrement marqué dans la Grande Région. L'apparition de cette forme de migration spécifique est due à la position de la Grande Région au sein de l'Europe et à sa proximité géographique avec d'autres Etats. La migration transfrontalière a été facilitée par de nouvelles réglementations, telles que la Convention de Schengen, donnant accès au marché du travail au-delà des frontières.

Alors que l'afflux de rapatriés et rapatriés tardifs est caractéristique pour l'Allemagne, la Lorraine et la Wallonie sont marquées par l'arrivée de personnes des pays du Maghreb. L'histoire des flux migratoires se reflète également dans les nationalités principales de différentes régions. Alors qu'en Allemagne, les nationalités turque et italienne dominent, le Luxembourg est fortement marqué par la présence de personnes du Portugal. Même en Wallonie, on voit aujourd'hui encore l'influence des accords d'embauche de main d'œuvre étrangère dans certaines régions. Ainsi, la nationalité italienne dans certains arrondissements est de loin la nationalité étrangère la plus représentée.

La Lorraine affiche ses liens avec l'ère coloniale par des personnes de nationalité algérienne et marocaine (pour le Luxembourg et la Lorraine, on dispose uniquement d'un listage selon les nationalités,

voir explication plus haut). La Rhénanie-Palatinat présente une particularité avec la population américaine qui est plus fortement représentée dans certains arrondissements du Land en raison des bases d'appui militaire comme à Ramstein et Spangdahlem.

On remarque notamment les pourcentages élevés d'étrangers le long des frontières nationales entre l'Allemagne, le Luxembourg et la France ainsi que la Wallonie, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. La raison en est le caractère transfrontalier de la Grande Région. Ainsi, les communes allemandes proches du Luxembourg présentent des proportions importantes de Luxembourgeois. Même en Wallonie de l'ouest vivent de plus en plus de Français alors que des personnes de nationalité allemande s'établissent dans les communes germanophones du Nord-Est, où il n'y a pratiquement pas de barrière linguistique. Les travailleurs immigrés ont commencé à s'installer dans les zones urbanisées du fait de l'emploi disponible et de l'offre d'habitation. Ce n'est que plus tard que la proportion d'étrangers a également augmenté dans les régions rurales.



Le lycée Schengen germano-luxembourgois créé en 2007 à Perl sur la base d'un accord germano-luxembourgeois est une école transfrontalière qui est fréquentée presque à parts égales par des enfants du Grand-ducé et de la commune de Perl
Photo : © GR-Atlas

En outre, en raison des différents développements historiques et économiques, il existe également des différences au sein des différentes régions de la Grande Région. Ainsi, le Grand-ducé de Luxembourg affiche de loin le plus grand pourcentage d'étrangers en 2011, soit 43,2%. Viennent ensuite la Wallonie avec 9,3% (2008), la Lorraine avec 7,8% (2008), la Rhénanie-Palatinat avec 7,7% (2010) et la Sarre avec 7,6 % (2010). Dans la Sarre, la plupart des personnes de nationalité étrangère habitent dans le groupement régional de Sarrebruck, tandis qu'en Rhénanie-Palatinat, elles se concentrent dans les villes-arrondissement Ludwigshafen et Mayence et au Luxembourg à Luxembourg-Ville.

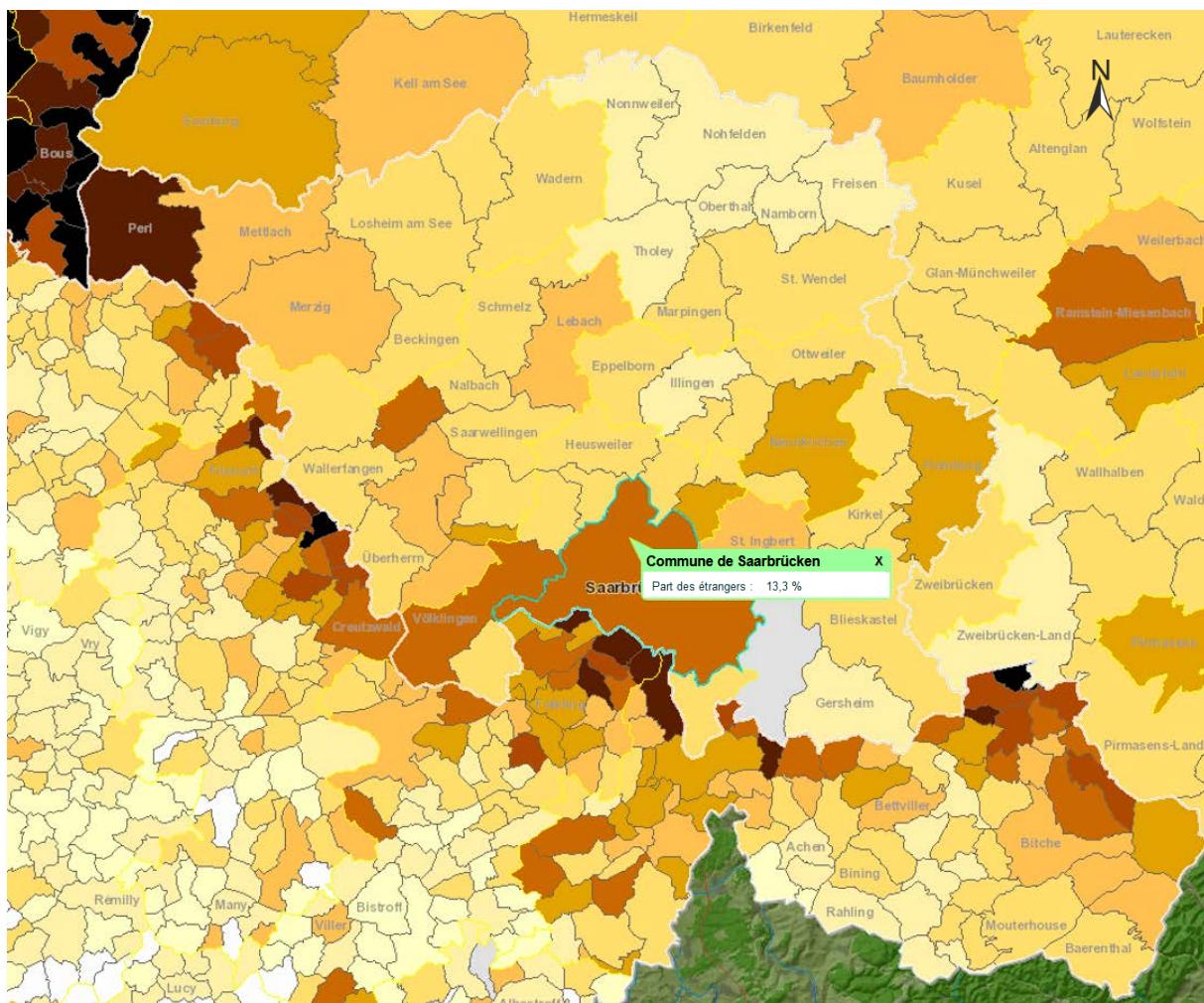
En outre, on enregistre des pourcentages élevés d'étrangers en Wallonie, plus précisément à Charleroi et Namur qui sont les centres économiques de la région et présentent à ce titre un intérêt pour les immigrés de l'étranger. La Lorraine présente du fait de sa structure géographique très petite, de nombreuses communes avec un pourcentage d'étrangers de 0 %. Même si l'on considère un territoire plus important, la proportion d'étrangers y est globalement très faible si on la compare aux autres régions de la Grande Région. Seules des zones isolées comme les deux communes de Grandrupt-de-Bains et Le Magny au sud se distinguent par un pourcentage d'étrangers légèrement supérieur, à savoir de plus de 20 %. Du fait du faible nombre d'habitants de ces communes, à savoir bien en dessous de 100 personnes, des familles n'ayant pas la nationalité française peuvent déjà représenter un pourcentage élevé d'étrangers.

Pour les pays d'immigration, les mouvements migratoires sont liés d'une part à des innovations techniques et économiques et à un changement social, mais ils génèrent d'autre part des problèmes sociaux. Ainsi, l'immigration soulève également des questions d'intégration qui met la société d'accueil ainsi que la population allochtone devant de grands défis. « ... une ouverture interculturelle des institutions de la société d'accueil » est fondamentale pour une intégration réussie des personnes de nationalité étrangère (Filsinger, Rotink & Willems 2009, p. 1130).

En outre, les relations d'échange entre la société ethnique et la société d'accueil jouent un rôle important. Un autre facteur essentiel est le soutien dans la vie de tous les jours. En profitent notamment les groupes de personnes qui sont plus concernés par les « processus de la souffrance et de l'échec » (Filsinger, Rotink & Willems 2009, p. 1122). Selon Filsinger, Rotink et Willems (2009, p. 1122) en font également partie les groupes de travailleurs immigrés classiques ainsi que les demandeurs d'asile ou les réfugiés de guerre.

Migrants internationaux et migration en Sarre

À quelques exceptions près, la Sarre affiche de 1946 à 1996, et notamment dans les années 1970, un solde migratoire positif, lequel, si l'on exclut les importants afflux des années d'après-guerre, atteignait en 1989 un pic de 12 500 personnes (voir Office de la statistique pour la Sarre 2000, p. 13. Note: Les références se rapportent à tous les paragraphes depuis la référence précédente). Comme le solde migratoire comprend à la fois les migrations internes ainsi que les migrations internationales, l'immigration vers la Sarre a de nouveau diminué jusqu'au milieu des années 1990 à la suite de la modification du droit d'asile de 1993 (voir Office de la statistique pour la Sarre 2008, p. 13). Si 12 938 personnes en tout sont venues de l'étranger dans la Sarre en 1993, l'année 2006 arrivait à peine à la moitié (voir Ertl 2007a, p. 28).



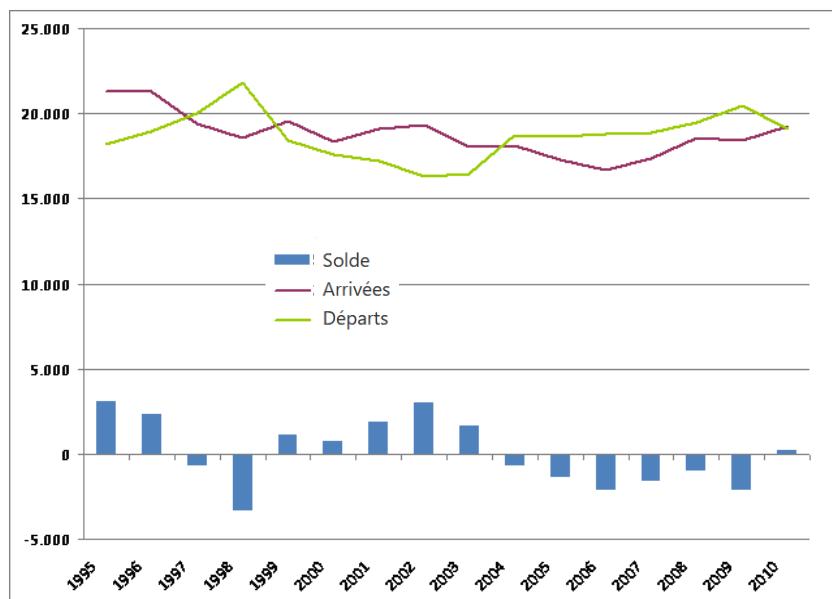
Migrants internationaux et migration dans la Grande Région SaarLorLux, quoteparts des étrangers selon communes. Extrait Sarre et environs. Source : GR-Atlas

De 2004 à 2009, la Sarre affichait des soldes migratoires négatifs constants allant jusqu'à -2 077 personnes (voir ill. 1). Pour la première fois en 2010, un solde migratoire positif de +190 personnes a pu à nouveau être atteint, sachant que les différents arrondissements du Land profitaient de manière fort inégale de ce solde migratoire. Ainsi, seul le groupement régional de Sarrebrück (+495), l'arrondissement de Sarre-Palatinat (+250) ainsi que l'arrondissement de Merzig-Wadern (+123) affichaient des soldes migratoires positifs. Avec -394 personnes, l'arrondissement de Neunkirchen affichait le plus fort

déficit migratoire, suivi des arrondissements de Saarlouis et St. Wendel avec respectivement une perte de -209 et -75 personnes (voir Office de la statistique pour la Sarre 2011a, p. 2).

Dans l'ensemble, ces soldes migratoires positifs ont contribué à atténuer l'évolution négative naturelle de la population depuis les années 1970 dans la Sarre, sachant que depuis 1996, le déficit de naissances ne peut plus être compensé (voir Von Hohnhorst 2007, p 71). Étant donné que les soldes migratoires positifs sont dus en grande partie à l'arrivée de personnes de l'étranger, seules les migrations internationales seront traitées dans ce qui suit. Outre les migrations internes à l'UE, il s'agit par exemple de demandeurs d'asile, de réfugiés et de rapatriés, mais aussi de main-d'œuvre migrante, d'étudiants étrangers et de regroupements familiaux de ressortissants d'états tiers (voir Ertl 2007b, p. 13). Les groupes des salariés étrangers, des rapatriés ainsi que des demandeurs d'asile et des réfugiés seront traité plus en détail ultérieurement.

Selon les données de l'Office de la statistique pour la Sarre (2011b, p. 1), en 2010, le chiffre de la population étrangère a augmenté de 0,8 %, soit 77 710 personnes par rapport à l'année précédente. Cela correspond à un pourcentage d'étrangers de 7,6 %, qui est inférieur de 0,7 point à la moyenne fédérale (voir Office de la statistique pour la Sarre 2011b, p. 1, Office de la statistique pour la Sarre 2011c & Office fédéral de la statistique 2011, p. 25).



*Migrations au-delà des frontières du Land de la Sarre 1995-2010
Base de données : Statistisches Amt Saarland 2011a, p. 2*

Alors qu'en 2010, c'est surtout le chiffre des citoyens de pays de l'UE qui a augmenté, le nombre d'immigrés des autres pays était en recul. On a observé le recul le plus important chez les personnes venant de

Turquie dont le nombre s'est réduit de 414 par rapport à l'année précédente et atteignait environ 12 000. En revanche, on a noté des augmentations significatives, notamment chez les personnes de pays d'Europe de l'Est. Ainsi, le nombre de Roumains a augmenté le plus fortement en 2010 avec 29,5 %, suivis de personnes venant de Bulgarie (21,6 %) et plus loin derrière, de Pologne (7,4 %) (voir Office de la statistique pour la Sarre 2011b, p. 1). Cela a conduit à un groupe particulièrement hétérogène où avec près de 18 100, 12 000 et plus de 6 500 personnes respectivement, les Italiens, les Turcs et les Français représentaient les groupes les plus importants de la population non-allemande (voir Ertl 2007b, p. 13 & Office de la statistique pour la Sarre 2011b, p. 1).

Par conséquent, l'emploi du terme « migrant » ne concerne pas un groupe homogène. De la même façon, sa répartition géographique au sein de la Sarre varie fortement. Sur le plan géographique, les vagues de migration les plus fortes ont d'abord eu lieu dans les zones urbanisées de la Sarre étant donné que celles-ci offraient d'un côté la plupart des emplois mais d'un autre côté également l'offre la plus importante de logements. Ainsi, la plupart des personnes de nationalité étrangère habitent dans les villes de Sarrebrück, Völklingen, Saarlouis ainsi que Dillingen et donc le long de la Sarre (voir

Hartmann 2010, p. 8). Dans la localité de Völklingen notamment, la proportion d'étrangers a été particulièrement élevée avec 15,1 % en 2008. Cela s'explique entre autres par une forte migration des travailleurs étrangers dans la société industrielle locale (voir Jurecka 1998, p. 37).

Les premiers travailleurs italiens ont été recrutés pour la construction de voies ferrées avant la Première Guerre mondiale, tandis que le territoire rural était d'abord au second plan des intérêts du fait de sa faible industrialisation (voir Jurecka 1998, p. 37). On trouve ainsi de manière caractéristique de nombreux Turcs à Schmelz qui ont été embauchés comme travailleurs étrangers de manière ciblée par l'entreprise locale Meiser dans les années 1960 et 1970 (voir Nienaber & Roos 2012, p. 97). Des trans-frontaliers atypiques ainsi que des rapatriés tardifs ou non s'établissent également dans les territoires ruraux du nord de la Sarre mais aussi à Püttlingen (voir Hartmann 2010, p. 8).

En République Fédérale d'Allemagne, les compétences pour la politique de migration et d'intégration sont clairement définies. Tandis que la politique de migration entre dans le champ de compétences de la politique fédérale, les Länder sont responsables de la politique d'intégration spécifique à ces derniers. Du fait de cette responsabilité, le sujet de l'intégration a été revalorisé ces dernières années dans la politique locale de la Sarre (voir Ministère du travail, de la famille, de la prévention, des affaires sociales et des sports pas d'année précisée). La création du département à l'Intégration en 2001 a permis d'établir des conditions préalables importantes pour l'intégration. Ce département a été intégré dans le Ministère de l'éducation, de la famille, des femmes et de la culture, ce qui a permis d'une part de créer le lien important entre migration et intégration et d'autre part de garantir une interconnexion plus aisée avec d'autres champs d'application relatifs à la politique d'intégration.

Ce département se charge également de l'élaboration et de la mise en place des concepts d'intégration ainsi que de la promotion des mesures et des projets d'intégration. Le premier concept d'intégration du Land a été adopté en 2005, celui-ci contient les objectifs et principes de la politique d'intégration, les champs d'application majeurs, la situation actuelle des besoins, les propositions ainsi que les mesures et les perspectives à long terme. Les principes majeurs de la politique d'intégration sont entre autres la « participation paritaire [des immigrés] à la vie sociale, culturelle, économique et politique



[...] sans abandonner leur propre identité culturelle » (Ministère de l'intérieur, de la famille et du sport 2005, p. 6), ainsi que la conception de l'intégration comme un processus réciproque auquel chaque membre de la société locale peut aussi apporter sa contribution (idem p. 7).

*Centre d'accueil de la Sarre à Lebach
Photo : U. Roos 2011*

Un poste de Chargé d'intégration du Land auprès duquel sont regroupées toutes les informations importantes relatives à l'intégration a également été créé (voir Ministère du travail, de la famille, de la

prévention, des affaires sociales et des sports pas d'année précisée). Dès avant les grands processus migratoires dans les années 1960 et 1970 ont eu lieu dans la Sarre des migrations internationales importantes, telles que l'émigration des Huguenots. Les mouvements migratoires de la Sarre ont été déterminés dans une large mesure dans les années 1960 et 1970 par le recrutement de travailleurs étrangers. Le « Miracle économique » que la République Fédérale d'Allemagne a connu dans les années 1950 a fait aussi croître le besoin de main-d'œuvre pour la plupart non qualifiée ou qualifiée. Étant donné que ce besoin ne pouvait pas être couvert suffisamment par l'offre de main-d'œuvre du pays, des accords de recrutement ont alors été conclus avec l'Italie (1955), l'Espagne et la Grèce (1960), la Turquie (1961), le Maroc (1963), le Portugal (1964), la Tunisie (1965) et la Yougoslavie (1968) (voir Ministère Fédéral de l'intérieur 2011, p. 14). Les travailleurs étrangers du bassin méditerranéen ont été désignés par le terme de « Gastarbeiter » (travailleurs invités) étant donné que leur séjour devait être uniquement temporaire au départ et qu'un retour dans le pays d'origine respectif était visé (« principe de rotation »)(voir Butterwegge 2005).

Alors que dès 1955, le manque de travail prédominait en République Fédérale et que des Italiens étaient embauchés, la crise du charbon se dessinait dans la Sarre avec des suppressions d'emplois dans le secteur minier. En retard par rapport au reste de la République Fédérale, c'est seulement dans la période de 1960 à 1965 que le nombre des travailleurs étrangers est passé de 13 000 à 23 007 dans la Sarre. A l'époque, l'Italie avec 14 600 personnes et la Turquie avec 645 personnes ainsi que l'Ex-Yougoslavie avec 362 personnes représentaient les trois plus importantes nations de travailleurs étrangers (voir Office de la statistique pour la Sarre 1967, p. 4-5). Mais les 3 534 français salariés qui étaient traditionnellement des transfrontaliers pour la plupart, ont également joué un rôle important (voir Office de la statistique pour la Sarre 1965: 4-5). A la suite de la crise économique de 1966/1967 qui a secoué toute la République Fédérale, le nombre de travailleurs étrangers a chuté en l'espace de trois ans de 23 007 en 1965 à 17 452 en 1967 (voir Office de la statistique pour la Sarre 1967: 2).



*Les immigrés turcs sont notamment souvent actifs comme petits entrepreneurs, dans les magasins d'alimentation et dans le secteur de la restauration.
Restaurant turc en Sarre
Photo : U. Roos*

Suite à une conjoncture économique favorable, le nombre d'employés étrangers est monté à 23 643 (1973), allant de pair avec le niveau maximum de travailleurs turcs, soit 3 930

personnes (voir Office de la statistique pour la Sarre 1974, p. 5). Depuis ce pic de 1973, le nombre des travailleurs étrangers dans la Sarre est en recul avec quelques fluctuations liées à des cycles économiques. Des reculs en pourcentages particulièrement élevés ont été enregistrés auprès des personnes de l'Ex-Yougoslavie, alors que les Italiens en tant que groupe d'étrangers le plus important, ont connu les fluctuations les plus faibles (voir Hartmann 2010, p. 7).

Les rapatriés, tardifs ou non, jouent également un rôle important dans la Sarre. Ainsi, le nombre des rapatriés des pays d'Europe de l'Est et du Sud-est a augmenté en 1977 par rapport aux années précédentes. Alors qu'en 1974, 255 personnes étaient enregistrées, leur nombre s'élevait à 580 au total en 1977. Cette augmentation des chiffres enregistrés est due en particulier aux réfugiés de la République populaire de Pologne dont le nombre est passé de 134 personnes en 1974 à 449 personnes en 1977. La Sarre s'est vu attribuer cette année-là 1,07 % de tous les rapatriés enregistrés sur le territoire fédéral, ce qui fait que le taux d'intégration de la Sarre de 2,5 % n'a pas été atteint. Cette répartition est liée au fait que les personnes accueillies avaient des liens familiaux plus forts dans d'autres Länder et/ou à la situation difficile du marché de travail (voir Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales 1978: 1).

Jusqu'en 1980, on a enregistré des chiffres légèrement en recul, avant d'enregistrer en 1981 un total de 842 rapatriés et immigrés de la RDA. Cette hausse de 1981 est due d'une part au départ accru d'Allemands de la République populaire de Pologne et d'autre part au nombre en hausse d'immigrés de l'ex-RDA. Dès 1982, le nombre des rapatriés et immigrés de la RDA accueillis a baissé de 46 % à 452 personnes au total par rapport à l'année précédente, une baisse due au recul du nombre de rapatriés de la République populaire de Pologne et de l'URSS (voir Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales 1981 & 1982 6 1983, p. 4-5). Jusqu'en 1987, 2 707 rapatriés et 1 031 immigrés de la RDA sont venus dans la Sarre (voir Schumann 1990, p. 41). Ces personnes ont été prises en charge dans le centre d'accueil du Land à Lebach et dans les annexes qui en font partie à Homburg, Sarrebruck et St. Wendel (voir Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales 1988, p. 4).

En 2010, plus de 40 000 rapatriés tardifs vivaient en Sarre. Leur nombre précis est difficile à déterminer car ils ont la nationalité allemande d'après la loi et sont donc considérés comme allemands. Une grande partie de ces personnes est originaire de Russie ainsi que du Kazakhstan et sont les descendants de colons allemands qui s'étaient établis en Russie au 18^e siècle et avaient été déplacés au Kazakhstan dans les années 1940 (voir Hartmann 2010, p. 7-8). Les demandeurs d'asile et les réfugiés constituent un autre groupe d'immigration mais du fait que l'on manque de données, seule la période jusqu'en 2004 peut être considérée. Le quota d'accueil pour la Sarre était de 1,4 % en 2004. Une comparaison des chiffres d'arrivées des demandeurs d'asile et des réfugiés de 1995 à 2004 montre que les chiffres des demandeurs d'asile arrivant depuis 1996 sont généralement en recul, avec une augmentation en 2001 (voir tableau).

Rien que dans la période de 2002 à 2003, leur nombre s'est réduit de presque 30 % (voir Institut pour la Recherche en développement, planification économique et sociale 2005, p. 9). En 2003, 788 demandes d'asile au total ont été traitées et pour 633 d'entre elles, il s'agissait d'une première demande. Avec 178 demandes d'asile déposées, la Turquie représente le principal pays d'origine suivi de la Serbie et du Monténégro d'alors avec 125 demandes et de la Chine avec 85 demandes. Viennent à la quatrième et cinquième place, l'Irak et la Fédération de Russie. Une comparaison du quota de régularisations de la Sarre avec la moyenne fédérale montre que celui-ci, qui était de 1,1 % en 2003 dans la Sarre, est inférieur de 0,5 points de pourcentage au chiffre de la République Fédérale. Ainsi, dans toute la Sarre, 10 demandeurs d'asile se sont vu reconnaître le droit d'asile. Ceux-ci étaient originaires de Turquie, d'Iran, de la Fédération de Russie et d'Irak. 65,1 % des demandes d'asile ont été rejetées, pour 2 % d'entre elles la protection contre l'expulsion a été accordée et pour 1,5 %, des entraves à l'expulsion ont été constatés. Dans les autres cas (30,3 %), d'autres règlements de procédure ont eu lieu, comme l'abandon par naturalisation (voir Institut Recherche en développement, planification économique et sociale 2005, p. 10, 11).

Après un recul du nombre des expulsions de 2000 à 2002, celui-ci a augmenté de nouveau en 2003. Ainsi, 303 demandeurs d'asile ainsi que 106 autres étrangers au total ont été expulsés. La plupart de

ces personnes était originaire de Turquie, lesquelles représentent 37 % de l'ensemble des expulsions. Le Kosovo et le Vietnam suivaient avec respectivement 19 % et 7 % en tant que pays d'origine (voir Institut Recherche en développement, planification économique et sociale 2005, p. 15). 1 607 demandeurs d'asile et réfugiés vivaient en avril 2004 dans les deux centres d'hébergement du Land, dont 1 343 dans le centre d'accueil de Lebach et 264 dans celui de Homburg qui a cependant été fermé durant l'été 2004.

Les demandeurs d'asile dont la demande a été refusée et qui possédaient un titre de séjour provisoire représentaient la plupart des habitants des logements collectifs du Land (53 %), suivis des 46 % de personnes dont la procédure était en cours. Les autres personnes disposaient d'un permis ou d'une autorisation de séjour. Si l'on différencie les habitants des centres d'hébergement du Land par leur origine, les Ex-Yougoslaves, par la Serbie et le Monténégro, représentaient les principaux pays

d'origine. 18 % et 9 % respectivement venaient de Turquie et de Chine, suivis de la Syrie, de l'Irak et des ex-états de la CEI.

Année	Entrées en Sarre	Transfert vers d'autres Pays	Réfugiés en provenance de Bosnie/Kosovo
1995	1 943	555	1 248
1996	1 852	365	42
1997	1 779	242	16
1998	1 782	140	7
1999	1 671	165	23
2000	1 423	108	2
2001	1 581	153	0
2002	1 243	283	1
2003	887	219	0

Chiffres d'arrivées des demandeurs d'asile et réfugiés 1995-2003

Base de données : Institut für Entwicklungsforschung, Wirtschafts- und Sozialplanung 2005, p. 9

La durée de séjour des demandeurs d'asile dans les centres d'hébergement du Land était pour la plupart d'un à cinq ans. Alors que seuls 17 % des demandeurs d'asile y habitaient moins de 6 mois, 11 % des personnes vivaient plus de 5 ans dans ces centres d'hébergement (voir Institut Recherche en développement, planification économique et sociale 2005, p. 23, 26). Les migrations transfrontalières jouent également un rôle particulier, favorisées par la position de la Sarre dans la Grande Région. Comparé à l'année précédente, le nombre de français en 2010 a ainsi augmenté de 1,6 % et celui des Luxembourgeois de 10,2 % (voir Office de la statistique pour la Sarre 2011b, p. 1). L'immigration de Luxembourgeois dans la Sarre est une tendance relativement récente de la décennie passée qui s'est renforcée ces dernières années. Ainsi, dans la période de 2003 à 2010, le nombre des Luxembourgeois vivant dans la Sarre a plus que triplé (voir Office de la statistique pour la Sarre 2011d).

L'arrondissement de Merzig-Wadern proche de la frontière dans le nord-ouest de la Sarre est tout particulièrement concerné. Il enregistre depuis quelques années une croissance constante de ceux que l'on appelle les migrants du logement du Luxembourg (voir Frys & Nienaber 2011). Ces migrants transfrontaliers sont appelés "transfrontaliers atypiques" car ils délocalisent leur lieu d'habitation dans le pays voisin mais continuent de travailler dans leur pays d'origine (plus d'informations sous le thème des "transfrontaliers atypiques" par Christian Wille). Les communes préférées sont situées pour la plupart sur les axes de communication routière favorables étant donné qu'une infrastructure bien développée le long de la frontière permet de faire la navette au quotidien (voir Ramm 1999, p. 111). Ainsi,

la ville frontalière de Perl dans l'arrondissement de Merzig-Wadern affiche avec 26 % un taux d'étrangers particulièrement élevé pour un territoire rural, dû principalement aux transfrontaliers atypiques du Luxembourg (voir Bertelsmann Stiftung pas d'année précisée, Nienaber & Roos 2012, p. 97).



Quartier de constructions nouvelles pour les Luxembourgeois dans la ville frontalière de Perl dans la Sarre, avec vue sur la rive luxembourgeoise de la Moselle
Photo : © GR-Atlas

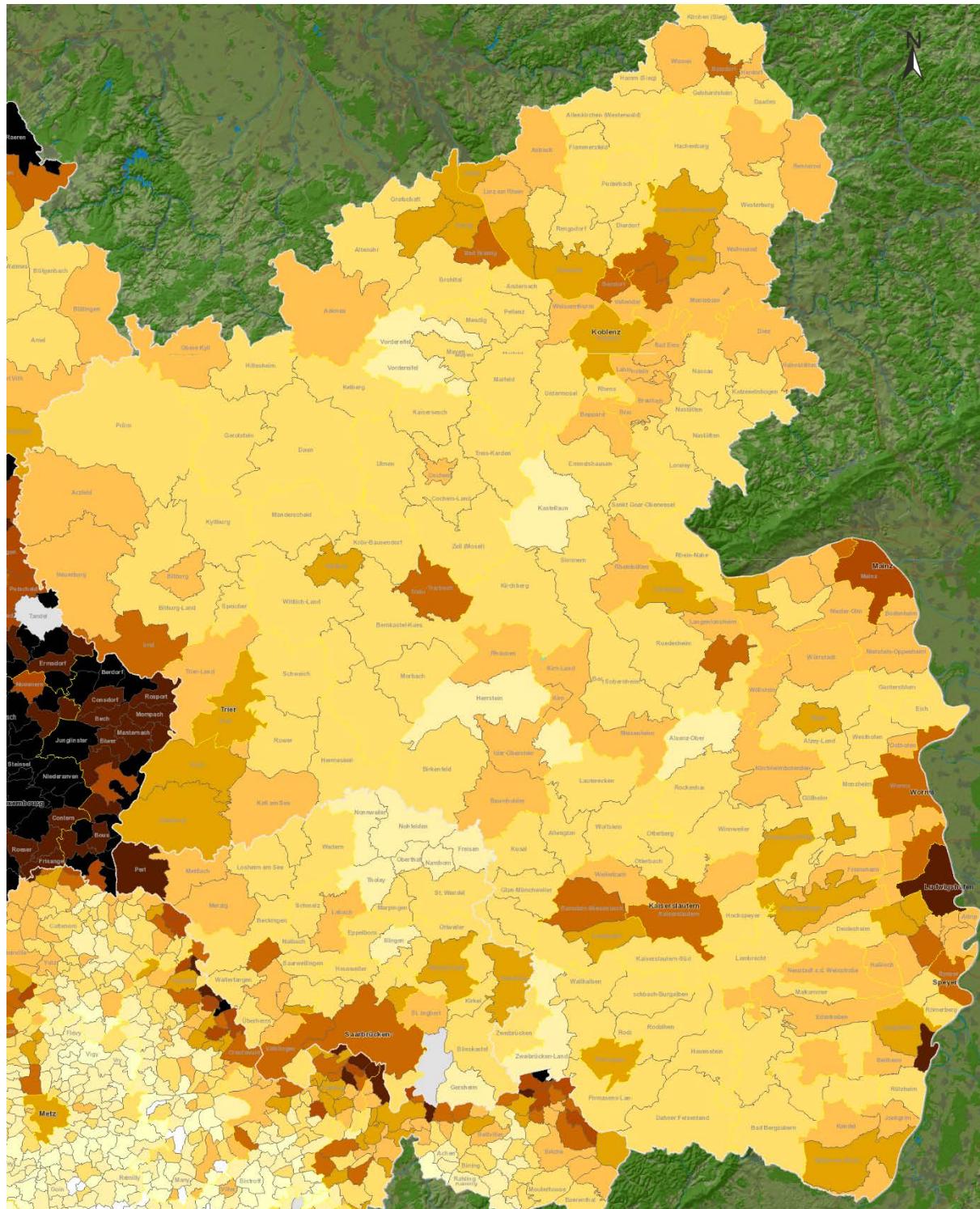
Cela se reflète également dans un taux élevé de constructions neuves des Non-Allemands, ce qui représente une particularité des transfrontaliers atypiques. Il provient des différences de prix et des différences sur le

marché immobilier. Face à la forte demande de terrains constructibles, des directives d'attribution pour la cession d'autorisations de construire ont été formulées en 2009 par la commune (voir commune de Perl 2009, p. 1).

Celles-ci prévoient que pour garantir l'identité des quartiers, il est tenu compte en priorité des demandeurs établis dans la commune lors de l'attribution d'autorisations de construire. Ce n'est qu'ensuite que les autres intéressés sont pris en compte qui doivent également payer 25€ de plus le mètre carré (voir commune de Perl 2009, p. 1 ; commune de Perl pas d'année précisée).

Migrants internationaux et migration en Rhénanie-Palatinat

Dans les soixante dernières années, la Rhénanie-Palatinat a affiché, à quelques exceptions près, un solde migratoire positif qui a atteint un pic en 1950 avec 114 925 personnes. Dès 1951, ce nombre s'est réduit à 41 659 personnes et a oscillé jusqu'en 1988 entre des soldes de -11 723 (1975) et 35 422 personnes (1952) (voir Office de la statistique pour la Rhénanie-Palatinat 2011, p. 37).



Migrants internationaux et migration dans la Grande Région SaarLorLux, quoteparts des étrangers selon communes. Extrait Rhénanie-Palatinat et environs. Source : GR-Atlas

Note: Les références se rapportent à tous les paragraphes depuis la référence précédente). Dans la période de 1989 à 1993, les soldes migratoires ont augmenté à plus de 40 000 personnes avec un niveau le plus élevé atteint en 1990 avec 62 928 (voir Office de la statistique pour la Rhénanie-Palatinat 2011, p. 37). Cette forte augmentation du solde migratoire, composé à la fois des migrations intérieures comme extérieures, est due entre autres à des bouleversements en Allemagne de l'Est, en Europe Centrale et de l'Est ainsi qu'à l'afflux de demandeurs d'asile et de réfugiés (voir Office de la statistique pour la Rhénanie-Palatinat 2011, p. 40). À la suite de la modification du droit d'asile sur tout le territoire fédéral allemand en 1993, les chiffres de l'immigration ont baissé depuis 1994, à l'exception des années 1995 et 2001, à 2 366 personnes (2007). En 2008 et 2009, les personnes ayant quitté la Rhénanie-Palatinat étaient plus nombreuses que celles entrées dans le Land, de telle sorte qu'on enregistre un solde négatif de 6 645 et 2 813 personnes respectivement (voir ill. 1).

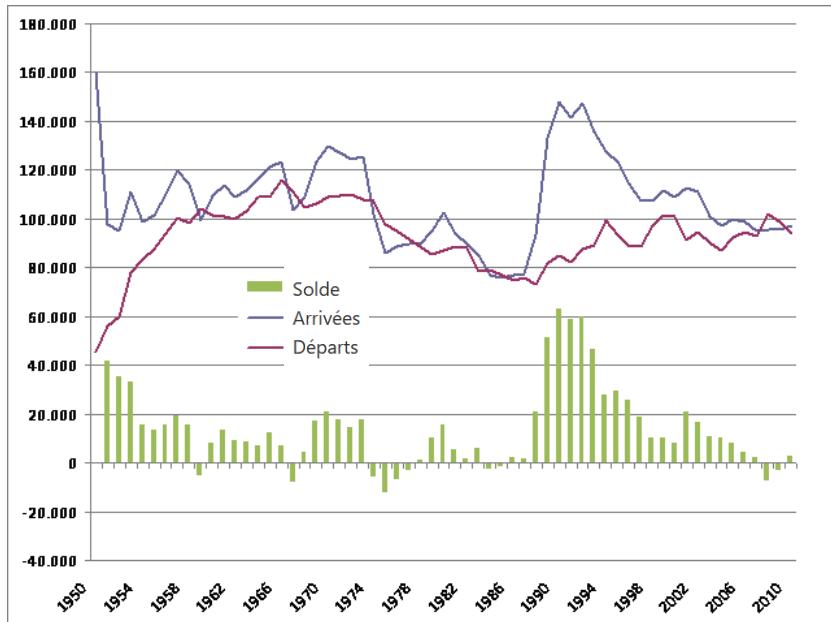
En 2010, on a pu de nouveau enregistrer un solde légèrement positif avec 2 839 personnes, sachant que les arrondissements et les villes-arrondissement bénéficiaient plus ou moins fortement de ce solde migratoire (voir Office de la statistique pour la Rhénanie-Palatinat 2011a, p. 37). Alors que les arrondissements enregistraient au total un solde négatif avec -1 211 personnes, parallèlement, les villes-arrondissement enregistraient des croissances de 4 050 personnes. Mais il existe également des différences au sein des arrondissements et des villes-arrondissement. Ainsi, Neustadt an der Weinstraße (-570) et Pirmasens (-95) étaient les seules villes-arrondissement à enregistrer un solde négatif. Parallèlement, il existe aussi des arrondissements comme ceux de Trier-Saarburg (+406) et Mainz-Bingen (+894) qui affichaient des soldes migratoires positifs (voir Office de la statistique pour la Rhénanie-Palatinat 2011, p. 43). L'arrondissement de Trier-Saarburg joue un rôle particulier car il reçoit des trans-frontaliers atypiques du Luxembourg.

En Rhénanie-Palatinat également, la variation du nombre d'habitants a été longtemps influencée plus fortement par les mouvements migratoires que par les mouvements naturels de la population. Toutefois, depuis quelques années, le solde migratoire ne suffit plus pour compenser le déficit des naissances qui existe depuis 1972. Les soldes migratoires positifs proviennent pour une grande part de l'afflux de personnes de l'étranger, c'est pourquoi les processus migratoires internationaux des travailleurs étrangers, des rapatriés, des troupes américaines ainsi que des demandeurs d'asile et des réfugiés sont au premier plan dans ce qui suit.

D'après les données de l'Office de la statistique pour la Rhénanie-Palatinat (2011, p. 7), fin 2010, 308 609 personnes de nationalité étrangère vivaient dans ce Land, ce qui correspond à une augmentation de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Par conséquent, le pourcentage d'étrangers était de 7,7 % et donc de 1,1 % en dessous de la moyenne fédérale (voir Office fédéral de la statistique 2011, p. 26). Si l'on considère les régions d'origine des immigrés, on constate des croissances significatives notamment chez les personnes des pays d'Europe de l'Est. Ainsi en 2010, 5 229 personnes de Pologne ont franchi la frontière, suivies de 2 306 Roumains, 1 823 Hongrois et 1 644 Bulgares. D'autres pays d'origine importants étaient représentés : 1 027 personnes de la Turquie, 1 000 personnes des États-Unis, ainsi que respectivement 964 et 708 personnes de l'Italie et du Luxembourg (voir Office fédéral de la statistique 2011a, p. 41).

79,6 % des Non-Allemands qui vivaient en Rhénanie-Palatinat en 2008 étaient en possession d'un passeport d'un Etat européen, 38,4 % d'entre eux appartenaient à un Etat Membre de l'Union Européenne. Si l'on considère les nationalités individuelles des personnes entrées, 67 730 personnes avaient la nationalité turque en 2008, soit environ un quart de toutes les personnes de nationalité étrangère. D'autres nationalités importantes étaient représentées : 26 586 et 21 308 personnes de nationalité italienne et polonaise respectivement et 8 348 personnes de la Fédération de Russie et 7 969 personnes de France. Du fait du stationnement de troupes nord-américaines dans la région, 7 023

personnes avaient la nationalité américaine. Environ 2,4 % de la population non-allemande étaient issus de la Croatie, du Portugal et de la Grèce, ce qui correspond en chiffres absolus à environ 7 000 personnes pour chaque pays (voir Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2009, p. 108-109).



*Migrations au-delà des frontières du Land de Rhénanie-Palatinat 1950-2010
Base de données : Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz 2011a, p. 37*

Comme dans la Sarre, la population étrangère est également inégalement répartie en Rhénanie-Palatinat. En 2010, avec 12,0 %, le pourcentage d'étrangers dans les villes-arrondissement était plus du double du pourcentage dans les ar-

ondissements où il était de 5,6 %. En 2010, la majeure partie de la population étrangère vivaient dans les zones industrielles de concentration urbaine de Ludwigshafen (20,6 % de la population totale) et Mayence (15,2 % de la population totale) ainsi que dans les villes-arrondissement Frankenthal (12,0 % de la population totale), Worms (11,5 % de la population totale) et Spire (10,9 % de la population totale). En ce qui concerne les arrondissements, la plupart des Non-Allemands vivaient à Germersheim (8,6 %) ainsi qu'à Bad Kreuznach (7,1 %), dans l'arrondissement de Rhein-Pfalz (6,9 %) et à Ahrweiler (6,8 %). Neustadt an der Weinstraße, Pirmasens et Zweibrücken faisaient partie des villes-arrondissement affichant des pourcentages peu élevés d'étrangers. Ainsi dans ces villes, le pourcentage des Non-Allemands par rapport à la population oscillait entre 5,2 % à Zweibrücken et 6,3 % à Neustadt an der Weinstraße. Les pourcentages de loin les plus faibles concernaient les arrondissements de Vulkaneifel (3,6 %), Cochem-Zell (3,5 %), Kusel (3,3 %) et le Palatinat du Sud (2,5 %) (voir Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2011, p. 129).

Depuis 2007, les compétences pour la politique de migration et d'intégration de la Rhénanie-Palatinat sont définies par le concept d'intégration du Land "Différentes cultures – Façonner la vie ensemble" (Verschiedene Kulturen – Leben gemeinsam gestalten), qui a été développé conjointement avec le Conseil du Land pour la Migration et l'Intégration. L'objectif de la politique d'intégration est notamment la « participation paritaire des migrantes et migrants à tous les domaines de la vie sociale » (Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2011, p. 89), « l'intensification du dialogue social » (Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2011, p. 89) ainsi que la participation aux décisions politiques.

Afin que les immigrés et les natifs puissent non seulement vivre ensemble, mais aussi profiter les uns des autres, la sensibilisation de la société est un autre objectif. D'une part, la migration et l'intégration imposent des défis à la société d'accueil mais sont liées d'autre part à des avantages et à des opportunités. Ainsi, tous les citoyens sont responsables d'un processus d'intégration réussi. Pour sa réussite, il

est nécessaire de mettre en place une culture d'accueil spécifique ainsi qu'une ouverture interculturelle (voir Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2007b, p. 4).

Année	total	Grèce	Italie	Ex-Yougoslavie	Espagne	Turquie
1955	25 170	91	1 509	673	166	83
1960	31 233	446	5 419	1 150	497	150
1965	66 742	4 993	18 119	3 219	6 729	4 704
1970	101 100	7 382	21 600	13 805	7 694	14 163
1974	155 124	8 823	28 223	21 317	9 300	37 026

Tableau : étrangers répartis par nationalité de 1955 à 1974 en Rhénanie-Palatinat

Base de données : *Ministerium für Integration, Familie, Kinder, Jugend und Frauen Rheinland-Pfalz, pas d'année précisée, b*

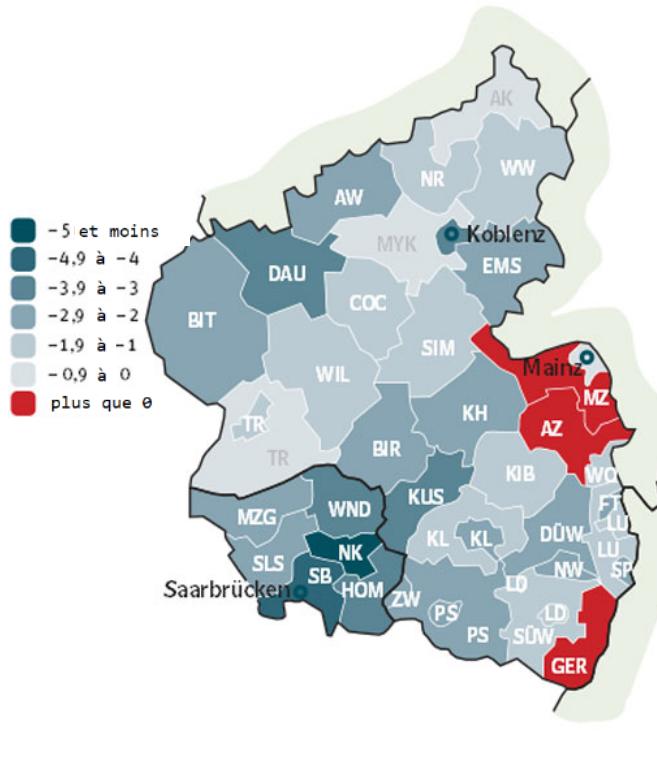
En Rhénanie-Palatinat aussi, à partir du milieu des années 1950, les « Gastarbeiter » (travailleurs invités) jouaient un rôle important. Selon le principe de rotation, ils devaient seulement vivre et travailler provisoirement en Allemagne. Ainsi par exemple, la verrerie de Mayence ne pouvait plus couvrir la demande de main-d'œuvre en forte croissance et a cherché d'abord à faire venir des ouvriers d'Italie et d'Espagne, pays alors peu industrialisés. C'est pour cette raison que dès 1960, les premiers travailleurs étrangers sont arrivés à la verrerie. On comptait parmi eux 263 Italiens, 76 Espagnols ainsi que 17 personnes de nationalités diverses, sachant que les travailleurs étrangers représentaient en tout 10 % du personnel de la verrerie à Mayence.

Jusqu'en 1965, le nombre des employés étrangers est passé à plus de 900, soit un quart du personnel. Le personnel étranger était originaire de 23 nations différentes, dont plus de la moitié était Italiens, suivis de plus de 300 employés d'Espagne ainsi qu'entre autres de personnes venues d'Autriche, de Grèce, d'Algérie et d'Uruguay. Après la signature d'un accord de recrutement germano-turc, le nombre des travailleurs immigrés turcs dans la verrerie de Mayence a augmenté très vite, ce qui fait que peu après, la Turquie représentait le principal pays d'origine (voir Ministère de l'Intégration, de la Famille, des Enfants, de la Jeunesse et des Femmes de Rhénanie-Palatinat, pas d'année précisée).

Après une phase de croissance de 1955 à 1974 (voir tableau ci-dessus) est venue une phase jusqu'en 1979 au cours de laquelle le nombre de personnes majeures vivant en Rhénanie-Palatinat issues des premiers pays candidats baissa fortement. De la même manière, en 1979, la proportion des travailleurs étrangers employés dans la verrerie était inférieure d'environ un quart à celle avant l'arrêt du recrutement en 1973. Toutefois, le pourcentage de travailleurs étrangers avec un total de 103 138 personnes au 30.09.1979 était de 69,5 % sur la population résidente étrangère. On observe des reculs particulièrement importants chez les personnes d'Espagne (-44,8 %), de Grèce (-26,2 %) et de l'Ex-Yougoslavie (-18,9 %). On enregistre par contre des augmentations significatives de 27 % pour la population turque entre 1973 et 1979. Si on les différencie par nationalité, au 30.09.1979 vivaient entre autres 43 059 personnes venues de Turquie, suivies de 26 277 personnes d'Italie et 17 123 personnes de l'Ex-Yougoslavie en Rhénanie-Palatinat (voir Ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Environnement 1981, p. 2, 8-10).

Les rapatriés représentent un autre groupe important de migrants. Depuis le début des années 1980, environ 160 000 personnes sont arrivées en Rhénanie-Palatinat, lesquelles, en vertu de la loi, sont considérées comme des rapatriés ou des rapatriés tardifs (Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2009, p. 113). Après une forte croissance de l'immigration au début des années 1990, le pic de plus de 20 000 rapatriés ayant été atteint

en 1990, l'immigration depuis lors est en constant recul et cette tendance va probablement se poursuivre à l'avenir. Les conditions d'accueil supplémentaires introduites au 1^{er} janvier 2005 comme l'introduction de la preuve de connaissances de base de la langue allemande constituent une raison centrale du recul répété des chiffres d'entrées depuis 2006. Ainsi, en 2007 et 2008 respectivement, seuls 281 et 208 rapatriés tardifs sont entrés en Rhénanie-Palatinat.



Taux de salde naturel Rhénanie-Palatinat et Sarre en promille en 2001

Source : Kröhnert, S., Van Olst, N.

Klingholz, R. 2005, p. 70

Jusqu'en 2010, leur nombre a continué à chuter à 106 personnes. Le principal pays d'origine était la Fédération de Russie (Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2009, p. 114 & Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2011, p. 116). Selon les données du micro-recensement, en 2009, environ 152 000 rapatriés tardifs vivaient en Rhénanie-Palatinat, sachant qu'il y a des différences régionales (voir Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2011, p. 116). Ainsi, de 1989 à 2005, près

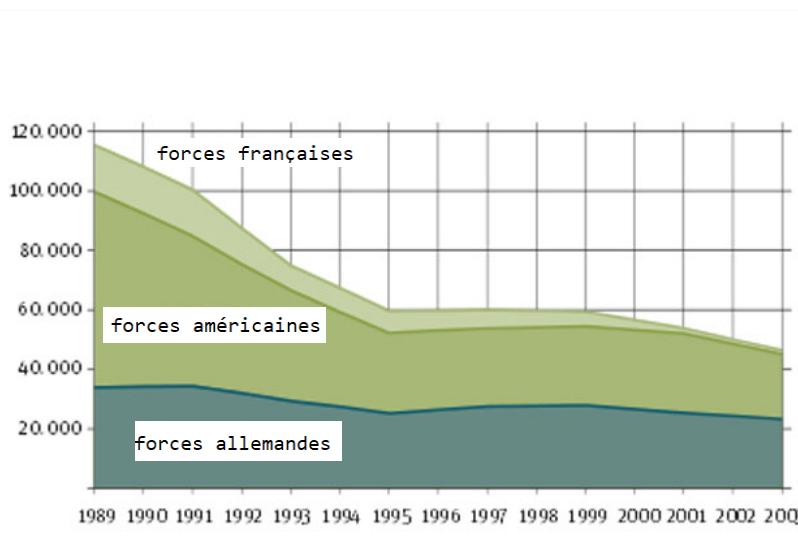
de 14 000 personnes ayant un fond migratoire germano-russe ont émigré dans l'arrondissement de Trèves. Des taux d'accueil similaires ont été enregistrés pour la ville de Trèves et les arrondissements de Bernkastel-Wittlich, Bitburg-Prüm et Trier-Saarburg (voir Vogelgesang 2008, p. 63). Le taux de rapatriés tardifs dans l'arrondissement de Daun était beaucoup plus élevé. Cette différence régionale est due au nombre plus important de foyers de transfert dans la région de Daun. Selon une employée d'un établissement de formation privé, citée par Vogelgesang (2008, p. 63), les chiffres de l'immigration sont soumis à de « nettes fluctuations saisonnières » (Vogelgesang 2008, p. 63).

Outre les fluctuations saisonnières, et si l'on considère la statistique sur les rapatriés pour l'année 2003, on constate des différences régionales. Ainsi, l'arrondissement de Bernkastel-Wittlich affiche le taux annuel le plus élevé de rapatriés, suivi de la ville de Trèves et de l'arrondissement de Trèves-Saarburg. Suite à une « stratégie de compensation » (Vogelgesang 2008, p. 63), le chiffre le plus faible de l'immigration des rapatriés revient à l'arrondissement de Daun en 2003, « pour ramener un surquota à une échelle normale comparé aux autres arrondissements » (déclaration d'un employé du service de la migration des jeunes, cité par Vogelgesang 2008, p. 63).

Notamment dans la ville de Trèves, les immigrés de confession juive des États de la CEI, que l'on appelle les « réfugiés juifs par contingent, jouent un rôle important. Ils immigrer exclusivement dans les grandes villes où une communauté juive est déjà présente, selon le « principe de la migration en chaîne » (voir Vogelgesang 2008, p. 64). D'autres « points forts régionaux d'implantation sont entre autres la

ville d'Andernach, l'arrondissement de Rhein-Hunsrück, l'arrondissement de Westerwald, l'arrondissement de Kusel et les villes de Kaiserslautern et Spire » (voir Köppen & Müller 2012, p. 126 ; Comité du Land d'aide à la jeunesse 2002, p. 1). Les demandeurs d'asile ont joué une part considérable dans l'immigration à la fin des années 1980 et au milieu des années 1990 ; ils sont venus en grand nombre chercher refuge du fait des bouleversements et des guerres en Europe Centrale et du Sud. Conformément à la modification du droit d'asile entrée en vigueur en 1993 dont l'objectif était de réduire l'accès aux demandeurs d'asile, les chiffres ont fortement reculé.

Ainsi, en 2010, 2 075 personnes ont fait une demande d'asile, ce qui correspond à une augmentation de 750 demandes par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est générée par l'important afflux de demandeurs d'asile d'Afghanistan, de Serbie, d'Iran, de Macédonie et de Somalie et en outre par l'immigration élevée de personnes venues d'Irak (voir Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2011, p. 117-118). Le séjour des troupes étrangères étant fondé sur le droit d'occupation, la poursuite du séjour des forces armées étrangères en République Fédérale a été fondée sur l'accord de séjour de 1954 et le Statut des troupes de l'OTAN en 1951 (voir Deutscher Bundestag 2011, p. 1). « Depuis, des accords supplémentaires comme le protocole additionnel au Statut des troupes de l'OTAN, l'accord germano-américain sur le stationnement des armes atomiques ou la Loi sur le séjour des forces armées ont été conclus, lesquels définissent les droits et les devoirs des forces armées étrangères et de la République Fédérale. » (voir Bundestag allemand 2011, p. 1).



Réduction des forces militaires en Rhénanie-Palatinat depuis 1989

Source : Kröhnert, S., Van Olst, N. & Klingholz, R. 2005, p. 70, d'après Konversionsbericht 2000/2001 der Landesregierung Rheinland-Pfalz

Les forces étrangères en stationnement ainsi que leurs familles représentent en Rhénanie-Palatinat un autre groupe au nombre significatif qui a eu une grande influence économique en de nombreux endroits en Rhénanie-Palatinat. En raison de son statut, ce groupe n'est pas considéré comme « étranger » (voir Kröhnert, van Olst & Klingholz 2005, S. 68; Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2007a, p. 57). À la fin du statut d'occupation, l'Otan installa une base militaire en Rhénanie-Palatinat en raison de la position stratégiquement favorable de ce Land à la frontière de la France, de la Belgique et du Luxembourg. Avant la réduction des troupes, le nombre le plus élevé enregistré était de 115 000 soldats, ce qui fait que la Rhénanie-Palatinat était le Land qui comptait la concentration la plus élevée de troupes dans l'ancienne République Fédérale (voir illustration).

Du fait de la réduction des troupes après la fin de la Guerre froide, le Land a perdu 81 000 postes militaires ainsi que 24 000 postes civils. Les villes de Pirmasens et Zweibrücken par exemple ont été

touchées par le départ des troupes. Ainsi, 3 500 soldats des troupes nord-américaines étaient stationnés à Pirmasens avant la fin de la Guerre froide. Du fait du retrait des troupes au début des années 1990, environ 10 000 personnes et leurs familles ont quitté la ville (voir Kröhnert, van Olst & Klingholz 2005, p. 68, 70).



Ancienne résidence de soldats américains à l'ancien aéroport militaire de Hahn (Hunsrück)
Photo : Florian Decker cc (éditée)

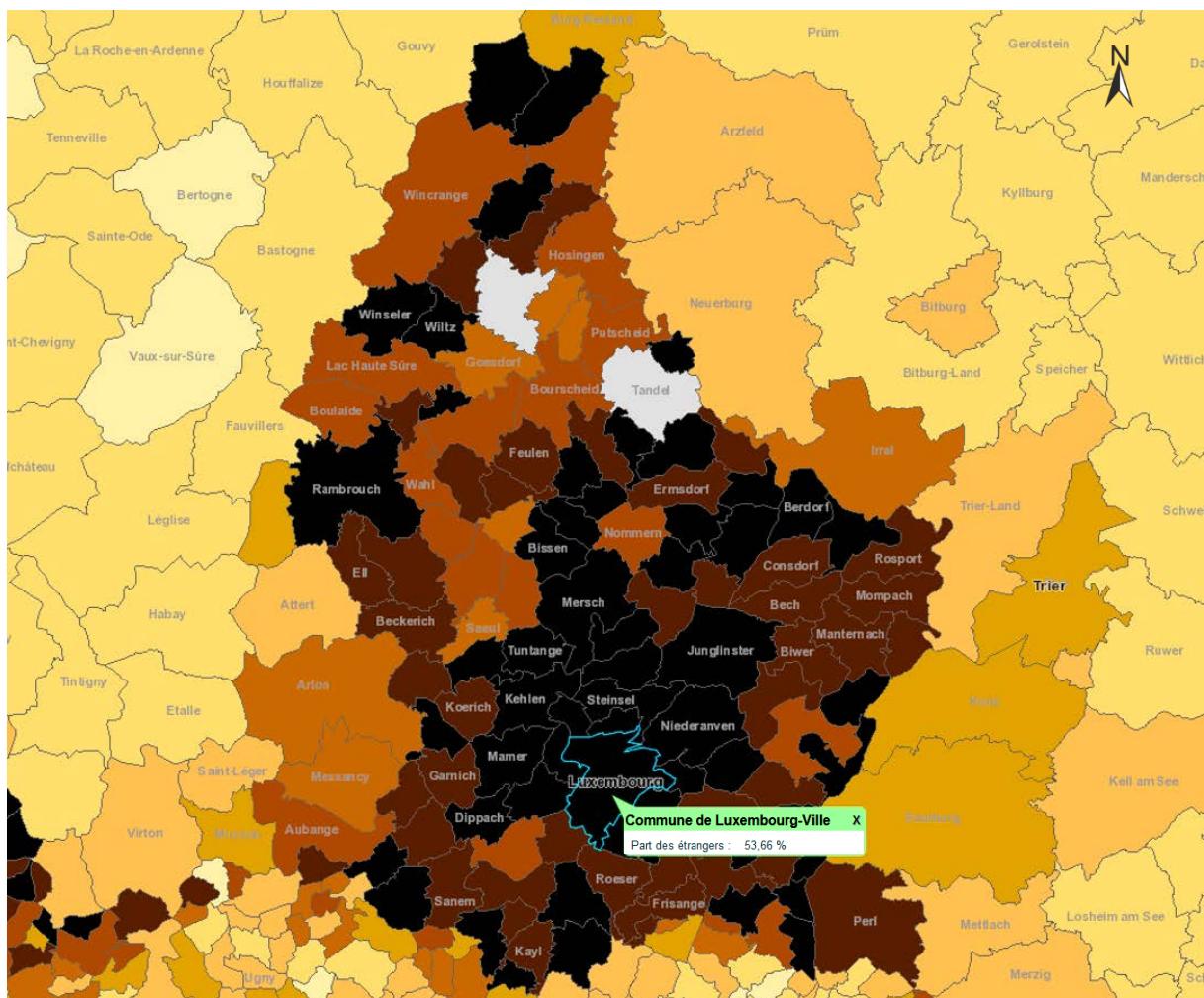
Selon le rapport sur l'immigration et l'intégration du gouvernement régional 2005 -2006, pendant cette période, 68 569 proches des forces étrangères et employés civils au total, y compris leurs fa-

milles, vivaient en Rhénanie-Palatinat. Cela correspondait à un nombre de 27 808 soldats américains et employés civils (état : fin 2006), 1 161 soldats des forces armées françaises et employés civils (état : fin 2005) ainsi que 39 000 membres des familles des soldats américains et 600 membres des familles des soldats français, soit quelque 22 % de toutes les forces armées américaines et 30 % des forces armées françaises. Tandis que les forces armées françaises sont stationnées exclusivement à Saarburg, les forces armées américaines sont réparties sur onze sites au sein du Land. Les sites qui comptaient la plus forte présence de troupes étaient Ramstein et Spangdahlem ainsi que Baumholder (voir Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2007a, p. 57).

Même en Rhénanie-Palatinat, les transfrontaliers atypiques du Luxembourg sont de plus en plus présents depuis ces dernières années. Ainsi, la proportion des Luxembourgeois sur la population de 2008 a doublé par rapport à 2004 et est passée de 0,8 % à 1,6 %. En outre, avec un solde migratoire de +851 personnes en 2008, le Luxembourg représentait de loin le pays avec le taux d'immigration nette le plus élevé (voir Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, de la Famille et des Femmes de Rhénanie-Palatinat 2009, p. 108, 113). Sur le plan géographique, la population luxembourgeoise se concentre sur les arrondissements de Trèves-Saarburg (2 190 personnes en 2010), Bitburg-Prüm (1 754 personnes en 2010) et la ville-arrondissement de Trèves (538 personnes en 2010) proches de la frontière avec le Luxembourg (voir Office de la statistique de la Rhénanie-Palatinat 2011b). Si l'on observe à titre d'exemple l'arrondissement de Trèves-Saarburg, on constate que les communes à proximité directe de la frontière luxembourgeoise ont notamment connu une croissance particulièrement élevée de leur population. Ce n'est qu'ultérieurement que cette tendance s'est imposée dans les « communes prétendues plus difficiles d'accès » (Geyer 2009, p. 28). Du fait de l'afflux important de transfrontaliers atypiques, l'arrondissement de Trèves-Saarburg affichait pour la période de 1992 à 2006 la plus forte augmentation relative des prix des terrains à bâtir. Ainsi, le prix au mètre carré de 20 € a augmenté de plus de 300 % pour atteindre 69 €. Cependant, en dépit de cette augmentation, les prix restent beaucoup moins élevés qu'au Luxembourg où le prix de la construction à la fin des années 1990 a explosé, grimpant de 68,74 € à 152,26 € pour l'année 2002 (voir Geyer 2009, p. 28, 45).

Migrants internationaux et migration au Luxembourg

Le Luxembourg affiche ces quatre dernières décennies un solde migratoire positif dû tant à la migration intérieure qu'extérieure et qui était au plus fort en 2008 avec 7 700 personnes (voir illustration 1). Alors qu'on enregistrait un solde négatif (-389) en 1967 avec un déficit migratoire surtout parmi la population italienne, le nombre des immigrés a augmenté en très peu de temps, ce qui fait que dès 1970, on enregistrait un solde positif de 1 091 personnes. Depuis ce temps, le nombre des immigrés est supérieur à celui des émigrés, ce qui fait que l'on a largement dépassé des soldes de 3 092 personnes (1990) et que depuis 2007, les valeurs oscillent entre 6 000 et 7 700 personnes.

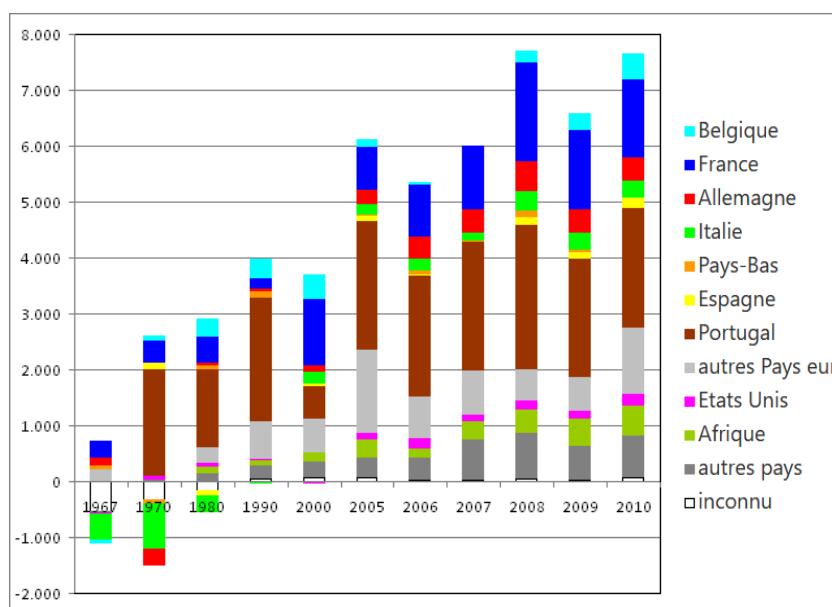


Migrants internationaux et migration dans la Grande Région SaarLorLux, quoteparts des étrangers selon communes. Extrait Grand-Duché du Luxembourg et environs. Source : GR-Atlas

Le solde migratoire positif chez les personnes venant du Portugal est particulièrement élevé depuis les années 1970. S'il était de 1 913 personnes en 1970, il se situe depuis 2005 entre 2 114 (2009) et 2 584 personnes (2008). Depuis l'année 2000, les immigrés de France sont de plus en plus nombreux, leur solde migratoire de +184 personnes en 1990 est passé à +1 769 personnes en 2008. Une grande part du solde migratoire positif est cependant le résultat de l'immigration depuis les Etats européens. Ainsi en 2010 par ex., env. 80 % de l'ensemble des afflux migratoires proviennent de pays européens (voir Statec, pas d'année précisée. Note: Les références se rapportent à tous les paragraphes depuis la référence précédente).

De 1981 à 2010, le nombre d'habitants du Luxembourg a augmenté de 364 850 à 502 066 personnes, dû à une forte croissance de la population étrangère d'environ 230 %, soit 216 345 personnes en tout (voir illustration 2 et tableau ci-dessous). Par conséquent, le pourcentage d'étrangers a augmenté, passant de 25,9 % en 1981 à un niveau maximum de soit 43,7 % en 2009. En 2010, le pourcentage d'étrangers a légèrement baissé à 43,1 %. Si l'on différencie la population non-luxembourgeoise par sa nationalité, on retrouve les pays d'origine les plus importants indiqués dans les soldes migratoires. Ainsi, avec 37 %, les Portugais constituent le groupe le plus important de la population étrangère, suivis des Français avec 14 % puis des Italiens, des Belges et des Allemands (voir Service information et presse du gouvernement luxembourgeois 2014).

Le pourcentage des étrangers actuel est beaucoup plus élevé dans la capitale avec environ 68 % (voir Service information et presse du gouvernement luxembourgeois 2014). Les personnes de nationalité étrangère ne répartissent pas uniformément dans la ville mais se concentrent plutôt sur différents quartiers. Les quartiers de la Gare, Kirchberg et Hollerich affichent les taux les plus élevés d'étrangers (voir Fehlen sans année précise, p. 5). Alors que les Portugais habitent en général le quartier de la Gare, Bonnevoie Sud, Gasperich, Eich, Weimerskirch, Grund, Clausen et Pulvermühle, les groupes de nationalité qui corrèlent fortement avec les cadres employés, vont vers les quartiers des plateaux de la capitale et notamment Limpertsberg, Kirchberg ou Belair (voir Institut pour la recherche sociale régionale 2008, p. 10, 76). Tandis que le quartier de la Gare affiche le taux le plus élevé d'étrangers avec 82 %, la population luxembourgeoise est majoritaire dans les quartiers de Cents, Hamm et Zessingen (voir Fehlen pas d'année précisée, p.5).



Solde migratoire selon les pays d'origine 1967-2010 (chiffres absolus)
Base de données : Statec, pas d'année précisée

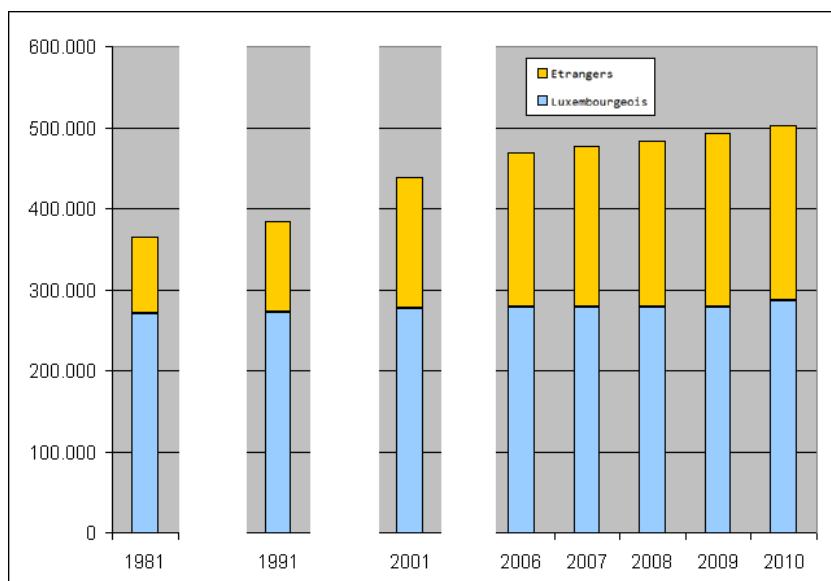
En 2006 ont été également mesurés des pourcentages d'étrangers entre 50 et 65 % dans les communes de Differdange et d'Esch, à la frontière avec la France, ainsi qu'à Larochette et Strassen. Avec des taux entre 40 et 50 %, les communes qui se trouvent à

portée directe de la capitale, mais aussi les communes proches de la frontière comme Remich, Echternach, Vianden, Weiswampach et Pétange ainsi que d'autres affichent des pourcentages d'étrangers légèrement plus faibles. Les communes qui affichent des taux beaucoup plus faibles sont surtout situées dans le nord du pays où la plupart des communes présentent des pourcentages d'étrangers entre 20 et 30 %. Avec un taux de 10 à 20 %, le nombre des non-luxembourgeois dans les communes de Saeul, Vichten, Wahl, Goesdorf, Hoscheid et Consthum en 2006 était le plus faible (voir SESOPI-Centre Intercommunautaire asbl 2007, p. 12).

Les processus migratoires au Luxembourg peuvent être considérés selon différentes phases sur le plan historique, lesquelles dépendent fortement du développement économique. Étant donné que jusqu'à

1914, suite à la révolution industrielle, de nombreux Luxembourgeois ont émigré vers la France ou les États-Unis, le pays devait recourir à de la main-d'œuvre étrangère. Ainsi, de 1875 à 1910, la part d'étrangers a augmenté de 3 à 15 % (voir Scuto 2009, p. 343-344). À partir de la fin du 19^e siècle, le Luxembourg créa son propre appareil de gestion et de police pour mettre en place des lois en matière de politique de migration. Au début du 20^e siècle furent mises en place des mesures d'intégration structurelles comme l'intégration de la population étrangère dans des institutions clé de la société et de l'éducation par exemple (voir Scuto 2009, p. 344). La Première Guerre mondiale mit fin à la politique de migration libérale ; celle-ci fut remplacée par un régime protectionniste. En 1920, une loi fut promulguée « pour juguler l'afflux de personnes de nationalité étrangère dans le Grand-duché ». (Mémorial du Grand-Duché du Luxembourg, d'après Scuto 2009, S. 345).

Toutefois, le pourcentage des étrangers grimpa à nouveau jusqu'à 19 % du fait de l'essor économique jusqu'en 1930, avant de tomber à 13 % en raison de la crise économique mondiale. À cette époque, les personnes de nationalité allemande représentaient près de la moitié de la population étrangère (voir Scuto 2009, p. 343-345). Après la Deuxième Guerre mondiale, l'afflux de migrants d'Allemagne a périclité pour augmenter à nouveau avec l'établissement des banques allemandes dans les années 1970 (voir Pauly 2010, p. 67). En outre, après la guerre, on manquait d'ouvriers dans le secteur du bâtiment et de l'agriculture étant donné que le Luxembourg avait beaucoup souffert de l'offensive allemande dans les Ardennes en décembre 1944. Les salaires plus élevés versés dans le secteur industriel ont fait que celui-ci put être réservé pour une grande part aux Luxembourgeois eux-mêmes, de sorte que dans le secteur de l'acier, le pourcentage des ouvriers immigrés depuis les années 1920 a reculé.



*Evolution de la population totale, des Luxembourgeois et des étrangers de 1981 à 2010
Base de données : Statec 2011, p. 93*

Du fait du manque de main-d'œuvre, le gouvernement recrutait depuis 1945 de la main-d'œuvre étrangère en Italie où elle se heurtait au gouvernement italien qui lui reprochait de se saisir de la va-

leur des Italiens sous prétexte qu'ils avaient été fascistes. En outre, l'Italie exigeait des contrats de travail d'une durée de deux ans afin de garantir aux immigrés une relative stabilité d'emploi tandis que le gouvernement luxembourgeois voulait limiter les autorisations de travail à six mois. Ainsi, le premier accord bilatéral des travailleurs est entré en vigueur qu'en 1948 et a été renouvelé régulièrement jusqu'en 1957. Celui-ci prévoyait une limitation de l'immigration à un contingent annuel défini au préalable, exigeait le recrutement et l'embauche des immigrants en Italie même et imposait des contrats de travail à durée limitée qui pouvaient cependant être prolongés (voir Pauly 2010, p. 67).

Pauly (2010, p. 67-68) décrit la politique d'immigration luxembourgeoise des années 1950 comme friableuse. Elle était en contraste avec le besoin réel de la société luxembourgeoise en main-d'œuvre étrangère. Ainsi, le Luxembourg exigeait, tant dans le Traité de Paris pour la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951), dans le Traité de Rome pour l'instauration de la Communauté Economique Européenne (1957) que dans le cadre de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Economique Européenne (1985) et lors du Traité de Maastricht pour la création de l'Union Européenne (1991), un régime particulier pour ralentir l'entrée en vigueur de la libre circulation des travailleurs. Toutefois, le Luxembourg a renoncé à chaque fois de manière anticipée à ce régime particulier. Au cours des années 1950, l'immigration d'Italie diminua étant donné que les salariés étrangers émigrèrent vers l'Allemagne ou la Suisse pour leurs salaires plus élevés ou restèrent en Italie. Le gouvernement assouplit alors les conditions d'immigration avec l'Italie, ce qui eut cependant peu d'effet étant donné que de tels accords bilatéraux étaient en outre caducs depuis 1961 (voir Pauly 2010, p. 68).



*L'amicale Portugal-Luxembourg existe depuis 1969
Source : APL*

Depuis le milieu des années 1960, le Luxembourg enregistrait une immigration accrue du Portugal, liée aux raisons économiques et politiques comme le service militaire et les guerres coloniales. L'accord sur le travail de 1970 avec le Portugal prévoyait contrairement à l'accord avec l'Ex-Yougoslavie un regroupement familial direct. Cela tenait au fait que le Luxembourg favorisait l'immigration de « blancs » et catholiques (voir

Pauly 2010, p. 68). Les travailleurs venus du Portugal trouvaient de l'emploi principalement dans le bâtiment, le ménage et les services à domicile. Cependant, ils avaient peu de contact avec la population locale. La faible scolarité et le manque d'habitats favorables généraient également des problèmes.

Dans le même temps, un autre groupe d'immigration s'est développé, celui des cadres de la finance et des fonctionnaires des institutions européennes ou internationales, ce qui fait que le Luxembourg pouvait être vu comme le modèle de la « double immigration » (voir Pauly 2010, p. 69). Un autre phénomène encore peu analysé jusqu'alors est apparu dans le dernier tiers du 20^e siècle, à savoir le nombre croissant de petites et moyennes entreprises dirigées par des personnes de nationalité étrangère. Le nombre des entreprises a triplé entre 1971 et 1991. Pauly ne précise pas si cela peut être vu comme un signe d'ascension sociale parmi la population étrangère ou l'arrivée d'un nouveau type de migration (vgl. Pauly 2010, S. 69).

Dans le dernier quart du 20^e siècle, le Luxembourg est passé de l'ère industrielle à l'ère postindustrielle, transition liée à une perte d'importance du secteur de l'acier et à une croissance du secteur financier

(voir Pauly 2010, p. 69). Cette transition a provoqué une autre vague de migration et une diversification des immigrés. C'est notamment le nombre des migrants hautement qualifiés des pays du nord de l'Union Européenne, de l'Amérique, de l'Afrique et du Japon qui a fortement augmenté (voir Willems, Milmeister, Hartmann-Hirsch & Kollwelter 2009, p. 170).

Les travailleurs transfrontaliers jouent un rôle important dans la couverture des besoins de main d'œuvre (voir Pauly 2010, p. 70). Le phénomène des travailleurs transfrontaliers peut être vu comme le résultat de la forte croissance économique du Luxembourg et de son niveau de revenus plus élevé comparé aux pays voisins (voir Willems, Milmeister, Hartmann-Hirsch & Kollwelter 2009, p. 174). Alors que la proportion des transfrontaliers sur celle des travailleurs employés dans le Grand-duché en 1980 était de 9 %, celle-ci a augmenté à 42,5 % en 2007 (voir graphique, p. 102). Ainsi en 2007, 133 400 transfrontaliers faisaient quotidiennement la navette vers le Luxembourg, 51 % de France, 26 % de Belgique et 23 % d'Allemagne (Wille 2007, p. 48).

Le nombre des transfrontaliers devrait continuer de croître à l'avenir. D'une part, le phénomène des transfrontaliers est vu par les Luxembourgeois comme une nécessité pour la croissance économique et le maintien de leur propre niveau de prospérité mais d'autre part, des points de vue sont publiquement exprimés selon lesquels ce phénomène met en danger la langue et la culture luxembourgeoises et serait donc une "menace" pour l'identité (voir Wille 2007, p. 49 & Wille 2011, p. 112). Néanmoins, depuis le début des années 1980, le Grand-duché affiche nettement une « position favorable envers les étrangers ». En outre, on cherche à intégrer les personnes de nationalité étrangère dans les grandes institutions du pays d'accueil pour faire avancer l'intégration (voir Scuto pas d'année précisée, p. 348).

	1981	1991	2001	2006	2007	2008	2009	2010
Population totale	364 850	384 400	439 000	469 100	476 200	483 800	493 500	502 066
Luxembourgeois	270 500	271 350	277 000	277 800	277 900	277 900	277 991	285 721
Etrangers	94 350	113 050	162 000	191 300	198 300	205 900	215 509	216 345
part des étrangers (%)	25,9	29,4	37,3	40,8	41,6	42,6	43,7	43,1

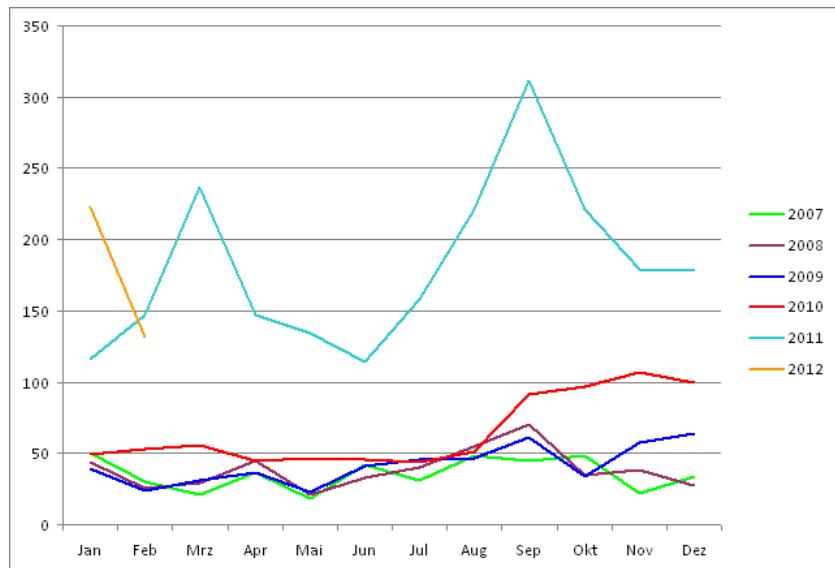
Tableau : évolution de la population totale, des Luxembourgeois et des étrangers de 1981 à 2010
Base de données : Statec 2011, p. 93

En 2008, le Parlement a voté une loi sur l'immigration visant la « création

d'une politique d'immigration moderne, qui permet au pays d'une part de rester concurrentiel sur le plan économique et d'autre part de tenir compte de la longue tradition du Grand-duché en tant que pays d'immigration » (voir Scuto 2009, p. 349, Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg).

Depuis les années 1990, de plus en plus de demandeurs d'asile d'Afrique ou des Balkans atteignent le Luxembourg (voir Pauly 2010, p. 69-70). L'arrêt de l'obligation de visa en décembre 2009 pour les pays des Balkans de l'Ouest (Serbie, Monténégro, Kosovo et Macédoine) a fortement augmenté le nombre de demandeurs d'asile au Luxembourg. Alors que dans la période de 2005 à 2006, entre 524 et 799 personnes demandaient l'asile chaque année, le nombre des demandes a augmenté à 2 150 en 2011. Parmi ces demandes, 44 % venaient de Serbie, 21 % de Macédoine et 6 % du Kosovo, entre autres. 1 015 décisions ont été prises en première instance en 2011. Seules 35 demandes en vertu de la protection des réfugiés (30 demandes) et de la protection subsidiaire (5 demandes) ont reçu une réponse positive et 980 demandes ont été refusées (voir Eurostat 2012, p. 3).

Alors qu'en janvier 2012, le nombre des demandes était de 223, ce nombre est tombé de 91 à 132 demandes en février. (v. fig. 5). Sur ces demandeurs, 34 venaient de Serbie, 20 de Macédoine et 16 du Kosovo. 13 personnes venaient d'Albanie et du Monténégro, suivies de 7 personnes d'Irak, 5 de Libye et 3 de Tunisie. Parmi les demandes déposées, deux ont reçu une réponse positive en février 2012 (voir Ministère des Affaires étrangères 2012, p. 2, 4-5).



*Demandeurs d'asile au Luxembourg 2007-2012
Base de données : Ministère des Affaires étrangères 2012, p. 2*

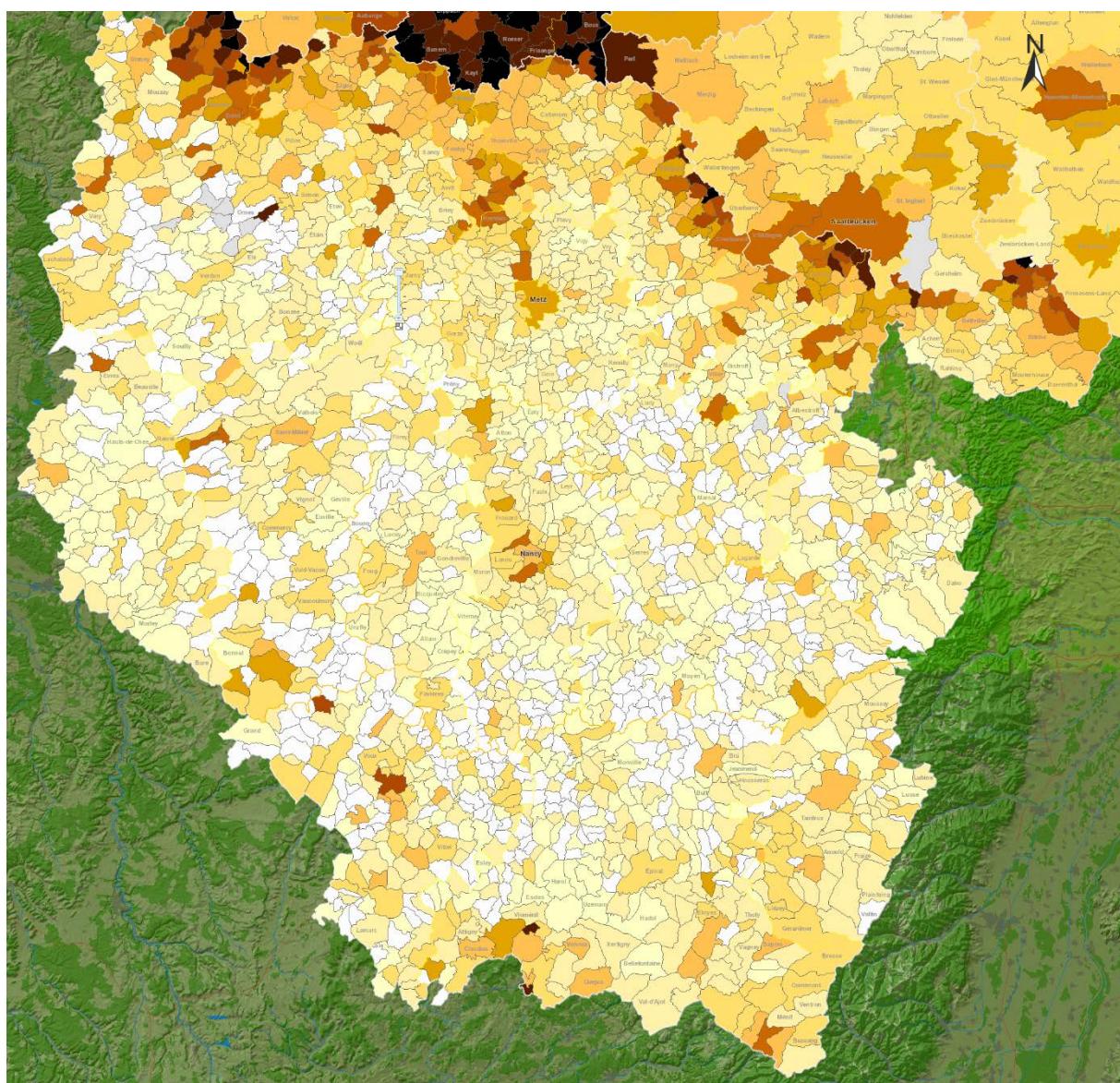
Etant donné que le Luxembourg ne dispose pas d'un dispositif d'accueil centralisé, des conventions ont été négociées en 2012 entre le gouvernement et les différentes communes pour la prise en charge des demandeurs d'asile. La va-

leur de référence est de 4 demandeurs d'asile pour 1 000 habitants afin de couvrir les besoins en solutions d'hébergement. En mars 2012, 76 des 106 communes se sont déclarées prêtes à accueillir des demandeurs d'asile. L'État prend les frais d'hébergement à sa charge tandis que les communes fournissent des bâtiments appropriés pour un hébergement.

En 2012, les prestations financières et matérielles devraient être réduites et adaptées au niveau des pays voisins. En outre, il peut être demandé aux demandeurs d'asile de participer à des activités d'intérêt général. Ces activités sont limitées à 10 heures par semaine et rémunérées par un montant de 2 euros par heure (voir Le Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg 2012).

Migrants internationaux et migration en Lorraine

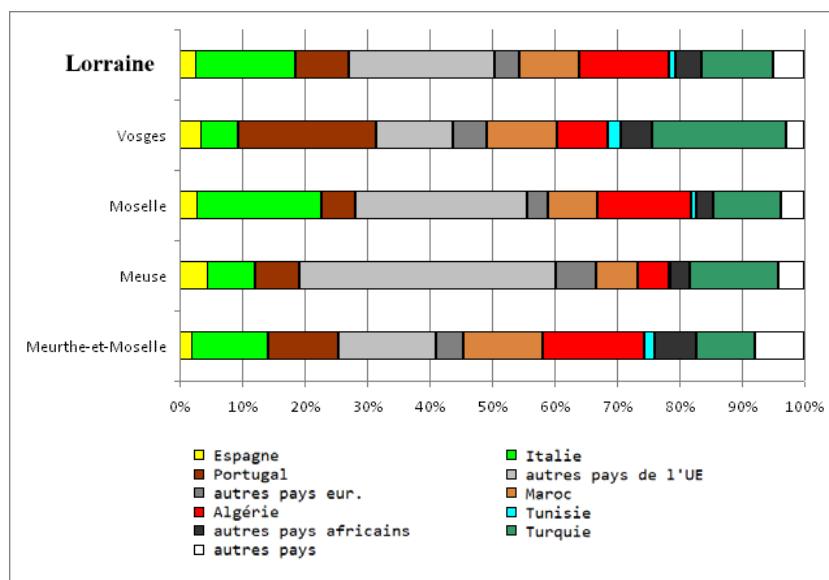
Bien que la Lorraine présente la population la plus jeune de la Grande Région, les chiffres de la population stagnent. Si en 1970, près de 2 308 000 personnes vivaient en Lorraine, les chiffres n'ont que légèrement augmenté jusqu'au début des années 2000 et oscillent depuis autour de 2 319 000 habitants (2004). La stagnation permanente depuis les années 1970 est due à la confrontation d'un solde migratoire traditionnellement négatif avec une croissance naturelle parallèlement élevée de la population. Toutefois, ces dernières années, le nombre de naissances est en recul, ce qui fait qu'à l'avenir, le solde migratoire négatif composé des migrations intérieure et extérieure ne pourra plus être compensé (voir INSEE pas d'année précise, p. 24, 29, 31. Note: Les références se rapportent à tous les paragraphes depuis la référence précédente). Ce solde migratoire négatif est observé depuis les années 1960. Dans la période de 1990 à 1999, le nombre des personnes étrangères a baissé de 151 580 à 128 016 (voir INSEE pas d'année précisée, p. 28). En 2009, environ 184 000 immigrants vivaient en Lorraine, ce qui correspond à un pourcentage d'étrangers de 7,8 % (voir INSEE pas d'année précisée, g).



Migrants internationaux et migration dans la Grande Région SaarLorLux, quoteparts des étrangers selon communes. Extrait Grand-Duché du Luxembourg et environs. Source : GR-Atlas

Parmi les trois grands groupes d'émigration en Lorraine, on comptait jusqu'en 1999, les Italiens, les Algériens et les Allemands. 11 % des migrants italiens vivant en France habitaient dans la région à cette époque (voir INSEE pas d'année précisée d, p. 2). Même en 2008, les Italiens, avec 19 110 personnes, représentaient le plus grand groupe de migrants, suivis des personnes venues d'Algérie (17 311) et de Turquie (13 778). En tout, 50,4 % des personnes étrangères en Lorraine venaient de pays de l'Union Européenne et 25 % de pays du Maghreb, soit le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Seules quelques-unes étaient d'une autre nationalité africaine ou venaient de pays asiatiques (voir INSEE pas d'année précisée f).

Des différences géographiques existent dans les différents départements en ce qui concerne la proportion d'étrangers et les pays d'origine des personnes étrangères (voir illustration ci-dessous). Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés en 2008 dans les deux départements de la Moselle (6,5 %) et de la Meurthe-et-Moselle (4,9 %) qui représentent les départements les plus fortement urbanisés (voir INSEE pas d'année précisée c). Seuls 2 % et 10 % respectivement de la population totale étaient en 1999 des personnes de nationalité étrangère dans les petites villes et communes. Dans les régions rurales, le pourcentage d'étrangers était particulièrement faible, alors que l'on trouvait des concentrations dans les banlieues et les centres-villes. Dans les centres urbains vivent principalement des personnes d'Italie, d'Espagne, d'Algérie, du Maroc et d'Asie. En comparaison, on rencontre les personnes de Belgique, d'Allemagne et du Luxembourg plutôt dans les centres qui ne sont pas des centres de concentration de l'espace urbain (voir INSEE pas d'année précisée d, p. 4).



*Répartition de la population résidente étrangère en Lorraine par nationalité au 01.01.2008
Base de données : INSEE,
pas d'année précisée f*

Généralement, les processus migratoires se sont déroulés avant tout dans le nord de la région, notamment vers Thionville ainsi que le Pays-Haut et le Bassin Houiller, où des différences entre les différentes

nationalités persistent. Ainsi, une grande partie des Italiens installés en Lorraine en 2008 vivait dans les départements de Meurthe-et-Moselle (4 360) et de la Moselle (13 654).

En Moselle, ils étaient présents avant tout dans la partie ouest de l'arrondissement de Thionville (voir INSEE pas d'année précisée f). En outre, les départements affichaient des pourcentages élevés de personnes d'Algérie, du Maroc et de la Turquie (voir INSEE pas d'année précisée c). Les personnes des pays africains qui ne font pas partie des Etats du Maghreb se sont installées dans les centres urbains de Nancy et Metz mais aussi à Saint-Dié et Remiremont. Du fait de la proximité de la frontière avec l'Allemagne, les personnes de nationalité allemande se sont établies le long de la frontière entre Saargemünd et Bouzonville (voir INSEE pas d'année précisée d, p. 2, 4).

Les initiatives de l'Etat dans le domaine de l'immigration ont été instaurées par l'Ordonnance du 2 novembre 1945 et ont été souvent modifiées entre 1974 et 2005. La France devait d'une part réagir à

la pression de la migration et d'autre part, adapter la réglementation à la législation européenne dans le cadre d'un processus d'harmonisation. Ainsi, la Loi du 26 novembre 2003 se concentre d'une part sur « l'accueil large de migrants » et d'autre part sur un « renforcement de la lutte contre les structures d'immigration illégale » (voir Consulat de France pas d'année précisée & Scholz 2012, p. 180-181). En particulier, le système de la « double peine » a été renforcé et l'intégration des migrants dans la société française a été exigée (voir Consulat de France pas d'année précisée & Scholz 2012, p. 180-181). Les mesures principales de lutte contre l'immigration illégale sont la création de fichiers d'empreintes digitales numériques et de photographies des ressortissants étrangers, ainsi que des sanctions contre les mariages fictifs et les paternités fictives.

La Loi N° 2003-1176 du 10 décembre 2003 visait à réduire les délais de traitement des demandes d'asile en unifiant les procédures de demande d'asile et en les centralisant au sein de l'*« Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides »* (OFPRA). La Loi N° 2006-911 du 24 juillet 2006 a fait entrer en vigueur l'*« Immigration choisie »* qui permet d'accueillir des travailleurs migrants qui sont « porteurs d'un projet économique, scientifique, culturel ou humanitaire ». Cette loi favorise en outre l'accueil d'étudiants étrangers. La lutte contre les mariages blancs a été en revanche renforcée. En ce qui concerne l'intégration, le *« Contrat d'accueil et d'intégration »* est devenu obligatoire et a été instauré par le *« Plan de cohésion sociale 2005 »* (voir Consulat de France pas d'année précise & Scholz 2012, S. 182-183). La loi met fin à la légalisation après 10 ans de séjour illégal sur le territoire français et regroupe dans une seule et même décision le rejet de l'autorisation de séjour ainsi que l'arrêté d'expulsion (voir Consulat de France pas d'année précisée).



Le village de 600 habitants de Farébersviller au centre du bassin minier lorrain a été agrandi au milieu des années 1950 par un quartier de constructions nouvelles qui accueillit une grande partie de la main d'œuvre recrutée en partie en Afrique du Nord. Jusqu'en 1962, le nombre d'habitants s'est multiplié par 14 pour atteindre près de 8 500. Avec le déclin progressif du bassin houiller, le nombre d'habitants est tombé à nouveau en-dessous de 6 000 en 2007.
Photo : © cités2france

La loi a également créé le compte-épargne « Aide au développement » pour permettre aux personnes qui viennent d'un pays en voie de développement, vivent en France et possèdent un titre de séjour, d'économiser (et de bénéficier d'avantages fiscaux) si les sommes sont réinvesties dans le pays d'origine (voir Consulat de France pas d'année précise). La politique d'immigration est dirigée, depuis l'élection aux présidentielles de Nicolas Sarkozy en juin 2007, par le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. Les domaines de mission sont définis

par le décret N°2007-999 du 31 mai 2007. Elles comprenaient le contrôle des flux migratoires, le renforcement de l'intégration, l'encouragement à l'intégration et la promotion de l'identité nationale ainsi que le renforcement du co-développement. Conformément à cela, la Loi N° 2007-1631 du 20 novembre 2007 vise également la lutte contre l'immigration illégale, la limitation des conditions d'entrée et de séjour en France, le contrôle de l'immigration des familles et le renforcement de l'immigration pour le travail.

En ce qui concerne l'immigration des familles, quatre aspects ont été ajoutés aux mesures existantes en regard de cette loi. Il faut atteindre un revenu légalement défini. De même, il faut faire preuve de connaissances de la langue et des valeurs de la République. En l'absence de ces connaissances, il faut apporter la preuve d'une formation correspondante avant le regroupement familial. En outre, il faut veiller à l'intégration des enfants en vertu du « contrat d'accueil et d'intégration pour la famille » et en cas de doutes sérieux sur l'authenticité de l'état civil, un contrôle par test ADN peut être demandé (voir Consulat de France pas d'année précisée).

D'un point de vue historique, la migration peut être vue comme un facteur prépondérant du développement industriel en Lorraine. Du fait que la Lorraine eu pendant longtemps la réputation d'être sous-peuplée, de par entre autres son histoire mouvementée en tant que région frontalière et théâtre de guerre, d'importants flux migratoires eurent lieu à la fin du 19^e siècle. Le résultat fut que la Lorraine devint l'une des plus fortes régions d'émigration tant à l'échelle de la France que de l'Europe. A la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle fut fondé le plus grand syndicat des employeurs français, le "Mouvement des entreprises de France" (MEDEF), qui joua un rôle capital dans le recrutement de main d'œuvre étrangère.

Après la 2^e Guerre mondiale et en particulier dans les années 1950 et 1960, la migration pour le travail prit de l'ampleur. Les immigrés étrangers exerçaient en règle générale des métiers que la population autochtone ne voulait pas exercer. Ainsi, pour la fabrication des biens de consommation dans les usines étaient employées exclusivement des personnes de nationalité étrangère mais également dans les mines, le bâtiment et les travaux publics ainsi que dans le secteur du fer et de l'acier. Dans le secteur du fer et de l'acier, le pourcentage d'étrangers était de 75 à 80 %, et même de 90 % dans l'extraction de minerais. Les immigrées étaient employées principalement dans des travaux « domestiques » comme le ménage ou les soins à la personne.



Une grande part de la main d'œuvre établie à Farébersviller avait été recrutée au Maghreb et en Turquie. Ils ont fondé un centre culturel dans les années 70 avec une mosquée visible de loin, inhabituelle pour l'est de la France

Toutefois, la Lorraine représentait parfois pour ce groupe de personnes un arrêt provisoire sur leur chemin vers le Luxembourg, la Belgique, l'Allemagne ou Paris et sa banlieue, afin d'y poursuivre leurs activités professionnelles (voir Ferry 2008, p. 13-15).

Alors que dans un premier temps, ce furent principalement des personnes de nationalité italienne qui immigrèrent du fait du manque de travail et de la situation démographique prédominante en Italie marquée à la fin du 19^e siècle par un fort taux de natalité, elles furent suivies avant la 1^e Guerre mondiale et dans l'entre-deux-guerres par des immigrés venus de Pologne. Toutefois, l'Italie formait jusqu'en 1960 le plus important réservoir de main d'œuvre, notamment pour le secteur de l'acier et le secteur minier. Au cours d'une troisième vague d'immigration vinrent des émigrés de Belgique et de l'ex-Yougoslavie, principalement de Serbie et de Croatie. Devant l'amélioration de la situation économique en Italie et ses évolutions politiques, les flux d'émigration d'Italie mais aussi de Pologne et de l'Ex-Yougoslavie s'interrompirent à nouveau dans les années 1950.

Ainsi, les accords de recrutement avec le Portugal ont eu pour résultat qu'en 1969, 10 % de la population portugaise vivait en France. D'autres émigrations ont été enregistrées, issues des anciennes colonies françaises, le Maroc et la Tunisie ainsi que l'Algérie, alors territoire national français. La migration de main-d'œuvre des anciennes colonies ne se fit que tardivement car les colonisateurs avaient besoin de la main-d'œuvre locale sur place dans l'agriculture (voir Ferry 2008, p. 15-17). Le recrutement de salariés étrangers a joué également un rôle particulier dans la région de Petite-Rosselle où le besoin de main-d'œuvre était considérable en raison de l'exploitation charbonnière. A la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, ainsi qu'à la fin de la 1^e Guerre mondiale, l'immigration de Pologne augmenta et beaucoup vinrent à Petite-Rosselle en passant par la Ruhr. En 1931, 7 % des 11 113 employés des mines de Petit-Rosselle venaient de Pologne.

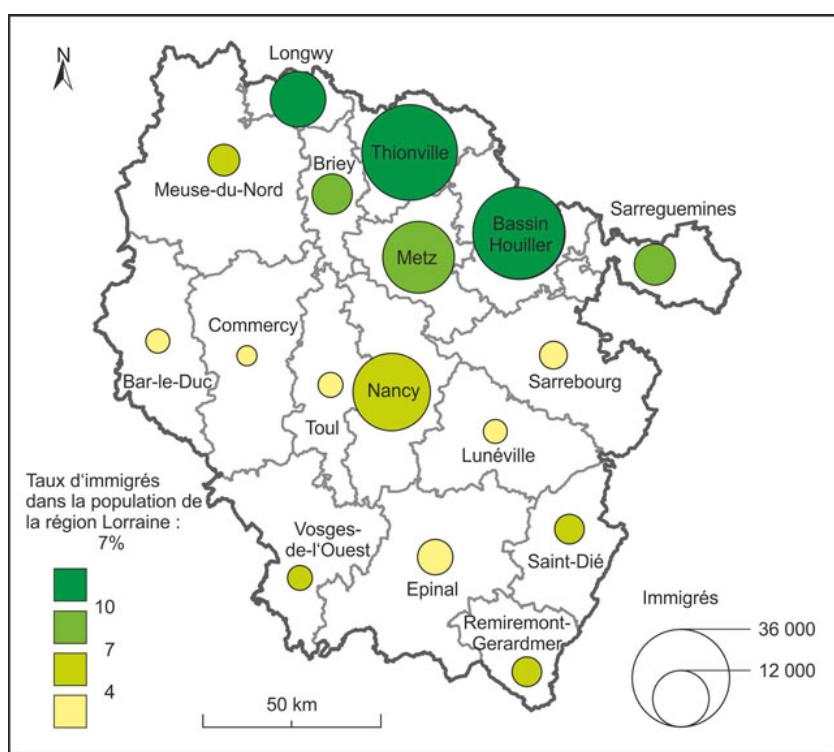


Le village de 700 habitants Behren-lès-Forbach a été étendue par la société minière lorraine H.B.L. dès 1956 à une cité minière pour les immigrants maghrébins en particulier. Bien-tôt la population dépassait 10 000 habitants. Après un maximum de 12 512 en 1968, la population régressait à 7 500 en 2012 (INSEE). Source : Carte postale historique

Dans la période de 1938 à 1957, leur nombre chuta toutefois dans le bassin minier lorrain de 2 300 (1938) à 1 400 personnes (1957), ce qui correspond à un recul du pourcentage de 8 points, soit environ 3 % (voir Deutsch 2002: 80). À partir de 1920 s'ensuivit une immigration massive d'Italiens qui trouvèrent du travail dans le bâtiment entre autres. La période de 1950 à 1958 est caractérisée par l'émigration de main-d'œuvre italienne due entre autres au manque de main-d'œuvre dans l'exploitation minière. Les immigrés Italiens s'établirent surtout dans les cités nouvellement construites de Forbach comme au Bruch, à Kobenberg-Marienau et plus tard à Wiesberg, Behren-Cité et Farébersviller-Cité

(voir Deutsch 2002, p. 81-82). On enregistra des reculs de l'immigration italienne à la suite de la récession dans l'exploitation du charbon, liée à d'importantes suppressions d'emplois (voir Deutsch 2002, p. 86-89).

De même à la fin de la 1^e Guerre mondiale commença l'immigration de l'Ex-Yougoslavie mais aussi de Turquie et de Hongrie. Du fait du manque cruel de main d'œuvre consécutif à la guerre, de la main d'œuvre de Sicile, du Maroc mais aussi des centres de réfugiés de l'Ex-Yougoslavie et de Hongrie fut recrutée à partir de 1945. Ainsi, un rapport du 05.12.1946 fait état de l'arrivée de 186 marocains. C'est surtout l'Algérie qui était touchée par l'émigration du Maghreb car ses travailleurs étaient considérés comme de la main-d'œuvre nationale. En 1955, on dénombrait 1 367 Algériens, 98 Marocains et 4 Tunisiens dans les houillères de Lorraine. En 1957, parmi les 1 666 Africains du Nord employés par les houillères de Lorraine, 1 590 étaient Algériens, 76 Marocains et Tunisiens. En 1973, on enregistre la dernière vague d'immigration marocaine (voir Deutsch 2002, p. 86-89).



Taux d'immigrés dans la population des zones d'emploi de la région Lorraine en 1999
Source : IGN, INSEE, recensement de la population 1999

Un autre groupe important en Lorraine sont les demandeurs d'asile, dont la majorité en 2005 avait entre 20 et 50 ans. Il s'agit généralement de couples avec enfants qui ont quitté leur pays d'origine pour des raisons sociales ou politiques. Ces immigrés viennent principalement de

Bosnie, de Tchétchénie, d'Angola, d'Algérie et du Congo, mais aussi de pays asiatiques et du Moyen-Orient (voir Riouffrait 2008, p. 2-3).

L'hébergement a d'abord lieu en Lorraine dans ce que l'on appelle les CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) ou les AUDA (Accueil d'urgence des demandeurs d'asile) comme à Fameck en Moselle, à Pompey et à Essey-lès-Nancy en Meurthe-et-Moselle, mais qui n'offrent des places que pour 26 % des demandeurs d'asile seulement. Ainsi en 2004, sur 1 012 demandeurs d'asile, seuls 635 ont pu être accueillis dans les CADA ou AUDA régionaux. Du fait du manque extrême de centres d'hébergements, l'hébergement a alors eu lieu dans des foyers que l'on appelle des "hôtels sociaux" ou dans des hôtels traditionnels. En Moselle, de nombreuses familles vivaient à l'Hôtel du Nord et à l'Hôtel Terminus à Metz et au Top Hôtel à Thionville. Nombre de ces hébergements de remplacement ne sont pas conçus pour une utilisation de longue durée car il n'existe pas de possibilité de cuisiner dans les chambres, l'espace d'habitation est très petit et n'offre pas de possibilités d'isolement pour les membres individuels de la famille. Toutefois, il y a très peu de plaintes car les hôtels et les campings

représentent la dernière chance de ne pas se retrouver sans toit. Outre l'hébergement, les demandeurs d'asile ne reçoivent pas de soutien financier supplémentaire ; on leur remet toutefois des bons d'alimentation et de produits d'hygiène.

Il existe en principe deux formes d'asile, l'asile conventionnel et l'asile constitutionnel. Le premier est fondé sur la Convention de Genève de 1951 et est accordé lorsque la personne est persécutée dans le pays d'origine du fait de son origine ethnique, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social ou ses opinions politiques. L'asile constitutionnel est par contre inscrit dans le préambule de la Constitution française de 1946 et est accordé lorsque dans le pays d'origine, la personne est persécutée en raison de son action en faveur de la liberté pour défendre par exemple le respect des droits de l'homme. En outre, la protection peut être accordée lorsque la protection de l'intégrité corporelle n'est pas garantie et que la personne est exposée à la peine de mort, à la torture ou des menaces similaires résultant de conflits armés (voir Riouffrait 2008, p. 2-3).

L'immigration de travailleurs allemands, en particulier de la Sarre, remonte à l'année 1862. La fin de la Guerre franco-prussienne et la signature du Traité de Francfort en 1871 furent marqués par une immigration accrue venue d'Allemagne. La Première Guerre mondiale provoqua des processus de migration qui eurent des conséquences négatives sur la productivité du fait de la perte de main d'œuvre (voir Deutsch 2002, p. 82, 84). Pendant la Seconde Guerre mondiale, des prisonniers de guerre russes travaillèrent dans les mines autour de Petite-Rosselle qui portaient le nom d'« Usines Hermann Göring » (Hermann Göring Werke) (voir Deutsch 2002, p. 84-85).

A la fin de la guerre, les prisonniers de guerre allemands représentaient fin 1945 la moitié des travailleurs de la mine et fin 1946, ils représentaient 28,7 % des employés. Dans les années 1955 à 1958, le nombre des mineurs venus de la Sarre baissa de 30 %, ce qui fait que le pourcentage des personnes venues de la Sarre dans les Houillères de Lorraine en 1958 n'était plus que de 6 % (voir Deutsch 2002, p. 84-85). Alors que dans un premier temps, ce furent plutôt des groupes de personnes aisées qui vinrent de Sarrebruck et Saarlouis en Lorraine, ils furent rejoints un peu plus tard par les couches moyennes, de la quasi-totalité des communes de la Sarre (voir Ramm 1999, p. 110).

De la même façon, du côté français, la demande en maisons et en terrains à bâtir s'est accrue, et la bureaucratie plus légère pour faire construire une maison a fait augmenter les projets de construction

(voir Ramm 1999, p. 111). Ramm (1999, p. 113) considère que dans ce cas de présence de transfrontaliers, l'intégration est problématique car des « tensions persistent entre Allemands et Français ».



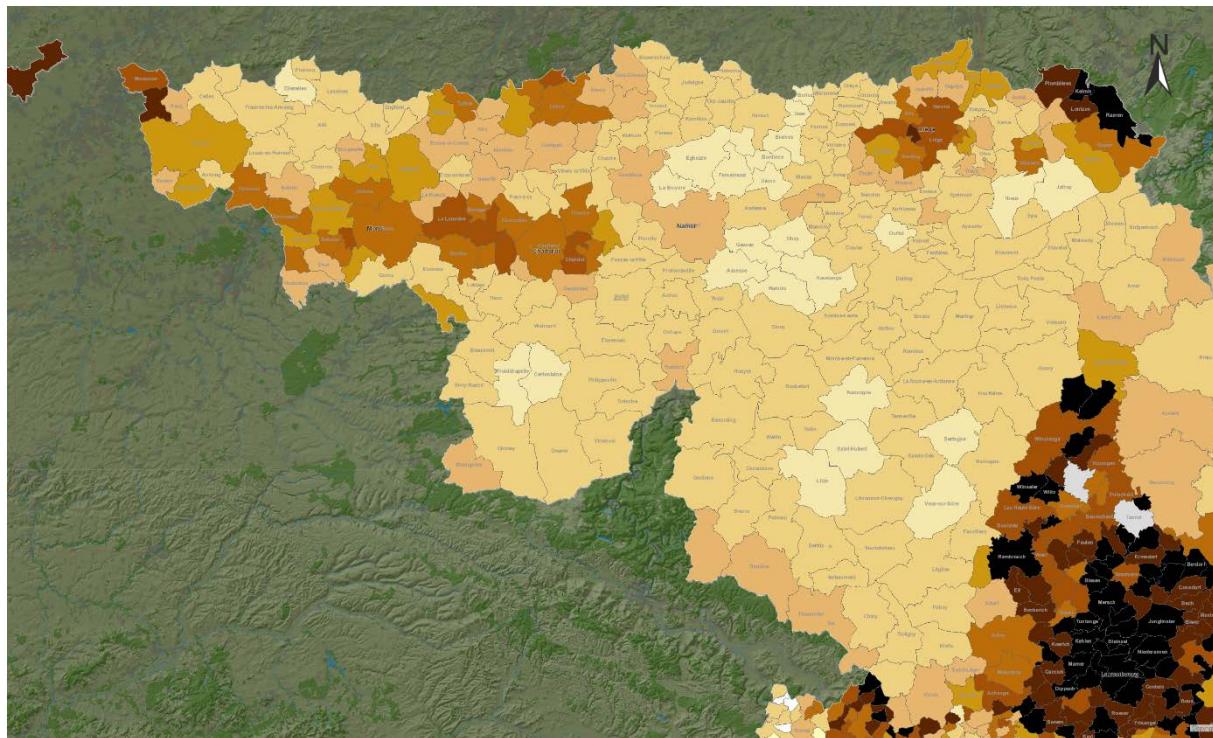
Construction d'une maison par une famille allemande dans la ville lorraine de Spicheren près de la frontière sarroise. Photo : C. Wille

D'autre part, « en dépit de la création de structures transfrontalières et innovantes », la frontière est toujours dans l'esprit de nombreuses personnes (voir Ramm 1999, p. 113). En outre, les possibilités d'intégration sont rendues difficiles du fait que les constructions nouvelles sont pour la plupart situées à l'écart des bourgs, ce qui complique la prise de contact avec la population française, et que bien souvent les Allemands manifestent peu d'intérêt pour l'intégration (voir Ramm 1999, p. 113).

Ces problèmes se retrouvent généralement dans toute la zone transfrontalière de la Grande Région et ne constituent ainsi pas une particularité lorraine.

Migrants internationaux et migration en Wallonie

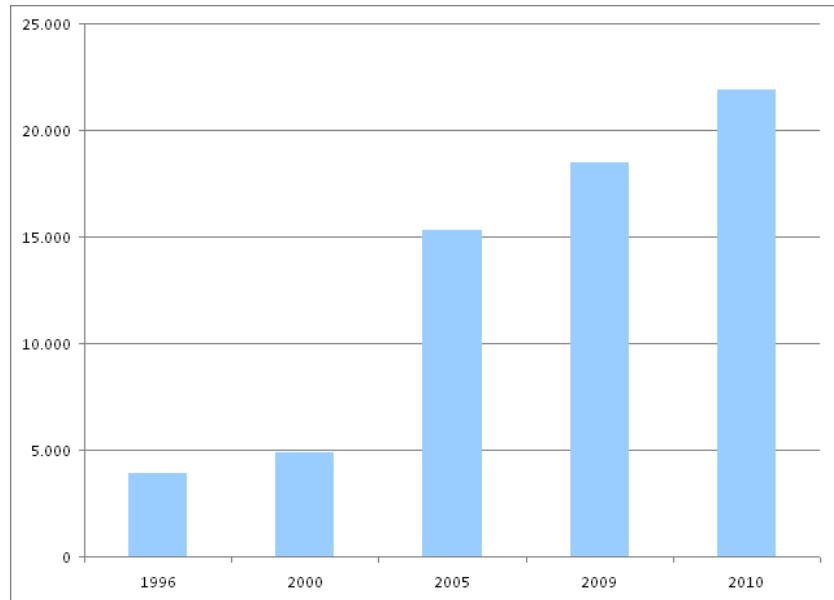
La Wallonie affiche ces dernières années un solde migratoire positif qui est dû tant aux migrations internes qu'externes. Celui-ci était au plus haut en 2010 avec 21 886 personnes (voir illustration 1). Alors qu'en 1996, ce solde était de 3 887, le nombre des immigrés a augmenté si fortement en peu de temps que celui-ci a plus que triplé pour atteindre 15 280 personnes en l'espace de cinq ans, soit entre 2000 et 2005. Dans les années 2009 et 2010, on a observé un solde migratoire en augmentation constante avec 18 494 et 21 886 personnes respectivement (voir IWEPS pas d'année précisée. Note: Les références se rapportent à tous les paragraphes depuis la référence précédente). Les soldes migratoires positifs importants des années passées sont dus principalement aux immigrés internationaux venus des pays voisins ainsi que dans une moindre mesure à l'immigration de pays de l'Est et du Sud (voir Bottieau & Eggerickx 2011, p. 13). Pour cette raison, la priorité sera donnée par la suite aux migrations internationales (voir Bottieau & Eggerickx 2011, p. 13).



Migrants internationaux et migration dans la Grande Région SaarLorLux, quoteparts des étrangers selon communes. Extrait Région Wallonie et environs. Source : GR-Atlas

Au 1^{er} janvier 2008, la Wallonie affichait un pourcentage d'étrangers de 9,3 %, soit 322 035 personnes d'origine étrangère. Ce pourcentage était particulièrement élevé avec 11,2 % dans la province du Hainaut, suivi des provinces de Liège avec 10,4 % et du Brabant Wallon avec 8,6 %. Par comparaison, les deux provinces de Luxembourg et de Namur affichaient de faibles chiffres de population étrangère avec 14 830 et 19 868 personnes respectivement, soit des pourcentages d'étrangers de 5,6 et 4,3 % (voir IWEPS pas d'année précisée, b). Alors que l'immigration plus ancienne venait principalement d'Italie, de France, du Maroc et de Turquie, la répartition par pays d'origine est plus diversifiée aujourd'hui (voir Eggerickx, Poulain & Kesteloot 2002, p. 21). Pour cette raison, on peut parler pour la période de 1991 à 1996 « d'un déploiement en mosaïque des nationalités » (voir Eggerickx, Poulain & Kesteloot 2002, p. 21). Si l'on différencie la population étrangère de Wallonie par pays d'origine, l'Italie repré-

sentait le principal pays d'origine en 2008 avec 119 760 personnes. Au total, près de 84 % de la population étrangère vient de pays européens. En outre, 65 603 Français, 17 234 Allemands, 14 170 marocains et 13 052 Espagnols vivaient dans la région. Dans une moindre mesure, des personnes de Turquie, des Pays-Bas, du Portugal, de Pologne et du Luxembourg ainsi que d'Algérie et de la République Démocratique du Congo étaient également représentées, entre autres. La population étrangère qui arrive actuellement en Belgique se concentre d'abord généralement sur la région de Bruxelles. Ce n'est que plus tard qu'elle s'est répartie sur les différentes régions. Toutefois, on observe différents modèles d'établissement en fonction des nationalités (voir Bottieau & Eggerickx 2011, p. 14). Ainsi, 67 532 personnes de nationalité italienne vivaient dans la province du Hainaut en 2008, soit plus de la moitié de tous les Italiens vivant en Wallonie (voir fig. 2)(voir IWEPS pas d'année précisée, b).



Evolution du solde migratoire wallon de 1996 à 2010 (chiffres absolus)
Base de données : IWEPS pas d'année précisée, a

Du fait de la proximité de la frontière avec la France, la proportion de français était également élevée. D'autres grands groupes en termes de nombre étaient constitués de personnes venues de Turquie, du Maroc, de la RDC et d'Algérie. En dépit

de la position centrale de la province du Brabant Wallon au sein de la Belgique, la majeure partie de la population étrangère y a la nationalité française. En outre, par exemple, des personnes d'origine italienne, portugaise et marocaine ainsi que des personnes du Royaume-Uni y étaient également enregistrées (voir IWEPS pas d'année précisée, b).

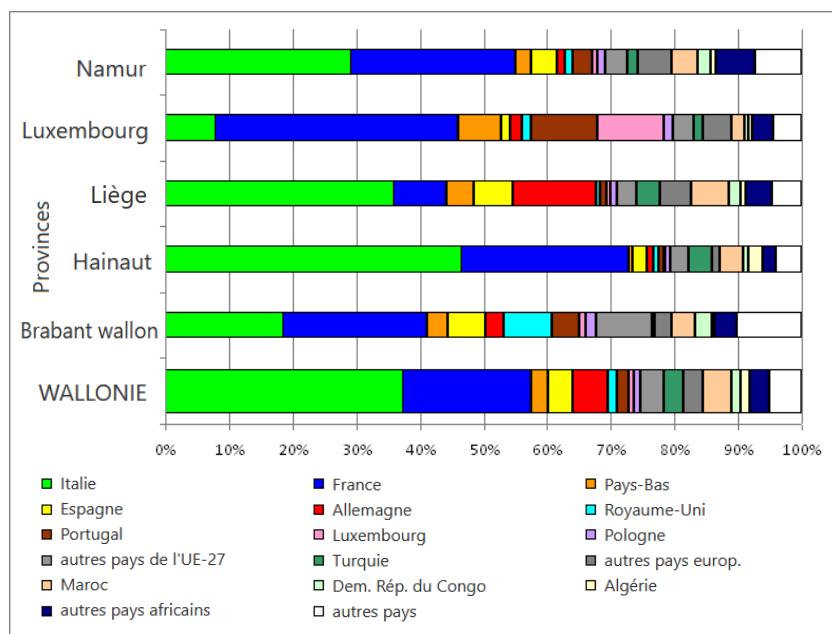
Sur le plan de la répartition géographique des personnes de nationalité étrangère, les deux villes de Charleroi et Liège sont significatives en Wallonie. En tant que ville ouvrière industrielle, Charleroi est fortement marquée par une forte migration de main d'œuvre depuis le début de l'industrialisation. Ce sont d'abord des paysans wallons et flamands, puis des Français et à partir de 1920, des Européens de l'Est ainsi que les premiers travailleurs d'Italie qui sont venus. Après la 2^e Guerre mondiale ont suivi des Européens du Sud ainsi que des personnes de Turquie et du Maroc. Les travailleurs grecs ont été les premiers à chercher du travail en dehors du secteur minier et sidérurgique, secteur minier et sidérurgique, comme dans le commerce par exemple (voir Eggerickx, Poulain & Kesteloot 2002, p. 182-187).

Au total, la région urbaine de Charleroi englobait six nationalités différentes, sachant que la nationalité italienne avec 10 % de la population était la plus représentée, suivie de personnes de France, de Grèce, du Maroc, d'Espagne et de Turquie. La majeure partie de la population étrangère vivait dans le territoire de concentration urbaine de Charleroi où leur établissement était dû à l'industrie et particulièrement aux anciennes mines de charbon de la région, tandis que la population française s'était établie dans les communes plus petites proches de la frontière française (voir Eggerickx, Poulain & Kesteloot 2002, p. 182-187).

Contrairement à Charleroi, Liège s'est développée depuis l'époque romaine et formait au Moyen-Âge un centre politique et culturel important. Après la 2^e Guerre mondiale, ici aussi de nombreux travailleurs étrangers d'origine turque ou marocaine ont été embauchés, principalement dans les mines et la sidérurgie. Comme à Charleroi, les personnes venues d'Italie constituent le plus grand groupe, arrivent ensuite l'Espagne, le Maroc, la Turquie, la Grèce et les pays voisins des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne. Alors que les Hollandais vivaient dans les communes rurales à la frontière avec les Pays-Bas, la population française vivait dans les zones urbanisées. Les personnes du Maroc et de la Turquie se sont établies à Liège même ou dans les anciennes villes minières (voir Eggerickx, Poulain & Kesteloot 2002, p. 187-193).

Comme dans les autres régions de la Grande Région, la politique d'immigration belge a été d'abord fondée sur des raisons économiques au début du 20^e siècle. Il s'agissait en premier lieu de travailleurs masculins qui vinrent en Belgique après avoir été embauchés dans le secteur du charbon, de la sidérurgie et d'autres industries ou en raison d'accords bilatéraux comme ce fut le cas par exemple avec l'Italie après la guerre (voir Manço pas d'année précisée). Du fait de la forte immigration d'Italie, la période de 1947 à 1956 est appelée « la décennie italienne » (voir Eggerickx, Poulain & Kesteloot 2002, p. 15).

Aucun regroupement familial n'était d'abord prévu mais en 2000, avec plus de 300 000 personnes, les descendants des premiers migrants italiens formaient le groupe le plus important de personnes de nationalité étrangère, principalement originaires de Wallonie. En 1964 fut signé l'accord d'émigration avec le Maroc et en 1965 avec la Turquie. Tant l'immigration marocaine que turque était une immigration prévue avec les familles dès le départ. Dans le contexte de la crise du pétrole et de la crise sur le marché du travail, il fut décidé en 1974 de ne plus autoriser d'immigration dans le pays (voir Manço pas d'année précisée).



*Répartition par nationalité de la population résidente étrangère de Wallonie au 01.01.2008
Base de données : IWEPS, pas d'année précisée, b*

Depuis la fin des années 1980, la politique d'intégration a été planifiée et coordonnée. En raison d'importantes manifestations de la jeunesse maghrébine en 1991, le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés a été chargé d'aider

l'État à identifier et à définir les problèmes dans le but de former une politique d'intégration positive. En outre, les effets de la politique d'émigration commencèrent à se faire sentir dans les années 1980. En 1996, la Wallonie a voté une loi qui régit l'intégration des personnes étrangères. Cette politique visait principalement à créer des centres régionaux d'intégration des migrants. Ceux-ci devaient développer des activités en vue de la coopération et de la motivation et créer également un cadre d'éva-

luation des projets régionaux et locaux d'intégration sociale et professionnelle de la population étrangère en Wallonie. Pour cela, ils menaient en commun avec de nombreux organismes et dispositifs de recherche de la région. En raison des nettes relations de la France avec les pays d'Afrique du Nord, la population maghrébine s'est établie le long de la frontière avec la France au début du 20^e siècle. Après 1960, la Belgique embaucha de manière ciblée des travailleurs étrangers dans les pays nord-africains (voir Manço, pas d'année précisée).



Brochure « Vivre et travailler en Belgique »

Ainsi en 1962 a été ouvert le premier bureau de recrutement belge à Casablanca et une brochure intitulée « Vivre et travailler en Belgique » invitait les travailleurs maghrébins à s'établir en Belgique avec leurs familles (voir Manço sans année précise). De cette manière, plus de 100 000 Maghrébins, dont 85 % de marocains, vinrent en Belgique entre 1961 et 1977.

95 % des personnes venaient de zones rurales et entraient dans la catégorie de la main-d'œuvre non qualifiée. Les pôles d'attraction en Belgique étaient principalement les grands centres urbains, dont Bruxelles et Liège ainsi que dans une moindre mesure Charleroi, en Wallonie. Étant donné que ce groupe ne se décida pas définitivement pour un retour dans le pays d'origine après la crise de l'année 1974 et l'arrêt du recrutement, la discussion autour de l'immigration a changé depuis le début des années 1980.

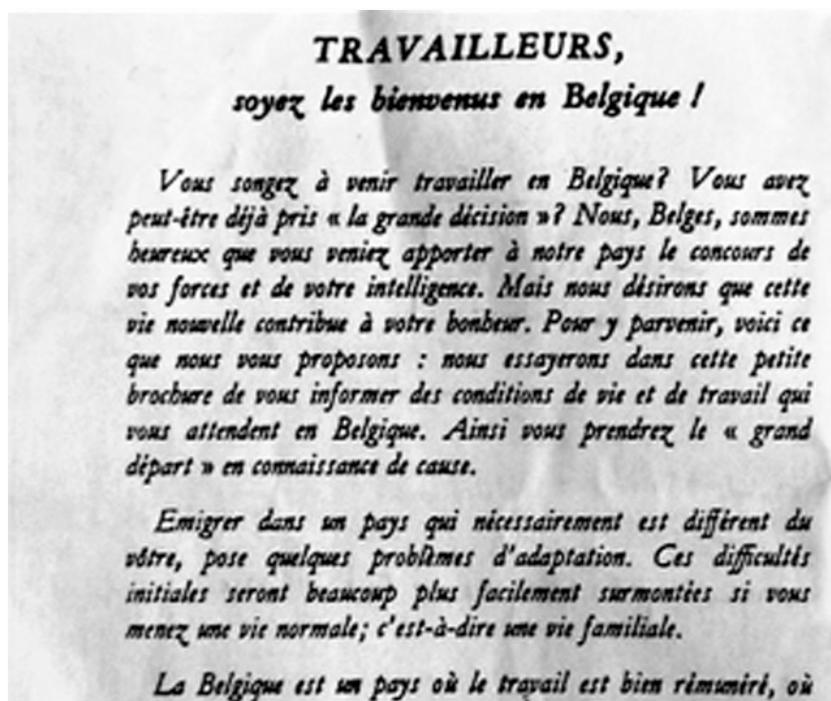
Dès lors, les termes tels que « intégration » et « cohabitation » étaient au centre des réflexions, tandis que l'opinion publique avait quelques réservés quant à de nouvelles immigrations. Le nombre de personnes d'origine nord-africaine était de 35 000 en 1998, dont plus de 6 000 personnes à Liège et 5 000 à Charleroi (voir Manço, pas d'année précisée). La Belgique a non seulement vu arriver des personnes originaires des États de l'Afrique du Nord, l'immigration des pays africains est également significative.

La population africaine vivant en Wallonie est très difficile à représenter car ce groupe a peu fait l'objet de recherches jusqu'à présent d'une part et d'autre part, il fait souvent partie du groupe des « étrangers venant de pays non-européens ». D'après les données de l'Institut National de Statistique, avant 1920, seuls 12 Africains s'étaient établis en Wallonie et 7 dans le Brabant. Il s'agissait principalement d'hommes congolais.

En tout, 172 personnes d'origine africaine vivaient en Belgique en 1920, leur nombre augmenta à 1 732 jusqu'en 1930 et en 1940, elles étaient 1 848. D'après le recensement de 1961, 1 184 des 3 242 Africains vivant en Belgique vivaient en Wallonie. Ce nombre a fortement augmenté de 1961 à 1990.

Ainsi, il passa à 2 379 personnes en 1970, à 4 039 en 1981 et à 6 769 en 1990. Depuis 1990, leur nombre s'est vu ralentir en raison de différents facteurs et notamment de la naturalisation. Ainsi, au début du 21^e siècle, 7 500 Africains vivaient en Wallonie et leur nombre a pu doubler du fait de la légalisation actuelle des immigrés illégaux. L'afflux de ce groupe de personnes ne trouve pas son origine dans la migration de main-d'œuvre mais en premier lieu à cause des relations économiques et coloniales.

Les motifs de déplacement des différentes personnes sont multiples. Alors que dans les années 1960, il s'agissait principalement d'étudiants africains, les motifs se sont diversifiés au fil du temps. Ainsi vinrent entre autres des diplomates, des demandeurs d'asile et des commerçants. Au total, la population africaine en Wallonie est issue de 30 pays africains différents. Cependant, plus de 60 % venaient de la République Démocratique du Congo, du Rwanda ou du Burundi et cela est dû aux liens coloniaux. La répartition du groupe de personnes africaines était dans toutes les régions de la Belgique quasi identique. Si l'on observe les lieux de résidence, on voit que la population africaine vivait dans toutes les provinces de Wallonie. La plus grande partie vivait dans la province de Liège, dans le Brabant Wallon et dans le Hainaut (voir Manço, pas d'année précisée).



Extrait de la brochure « Vivre et travailler en Belgique »

Outre les immigrants africains, les personnes venues de Turquie représentaient un autre groupe important de migrants. Dès le tout début du 20^e siècle, la population turque était présente en Belgique mais leur nombre s'est nettement réduit au cours de la 2^e Guerre mondiale. Les personnes qui restaient après la guerre étaient principalement des commerçants,

des diplomates ainsi que des étudiants et réfugiés de différentes régions de Turquie. À partir de 1961, on a de nouveau observé des mouvements migratoires dus à la migration de main-d'œuvre et qui ont pris de l'ampleur jusqu'en 1974. La croissance en termes de nombre de la population turque depuis 1975 est due principalement au regroupement familial et à une augmentation du taux de natalité.

Le chiffre le plus élevé de nationalité turque en Belgique a été atteint début 1990 avec 88 000 personnes avant que les chiffres ne reculent du fait de naturalisations. En 2000, plus de 126 000 personnes d'origine turque vivaient en Belgique, dont près de la moitié était naturalisée. Environ un quart vivait en Wallonie, entre le Borinage, Charleroi et Liège. Des petites communautés turques se sont formées dans ces villes ainsi que dans les zones suburbaines comme dans la province de Luxembourg.



La culture africaine est toujours très présente en Belgique

Source : vitrineafricaine.be

Comme dans toutes les autres régions de la Grande Région, les transfrontaliers jouent également un rôle important en Belgique. Ainsi, de plus en plus d'Allemands, de Français ainsi que de Luxembourgeois et de Hollandais s'établissent dans les régions belges situées à la frontière avec leur pays d'origine (voir IWEPS pas d'année précise).

Ces mouvements migratoires sont fondés entre autres sur des avantages fiscaux mais aussi sur des différences des prix de l'immobilier et de l'environnement d'habitation (voir Bottieau & Eggerickx 2011, p. 14).

Sources

- Bertelsmann Stiftung (Hrsg.) o.J.: Demographiebericht. Ein Baustein des Wegweisers Kommune. Perl.
- Bottieau, V. & Eggerickx, T. (2011): Défi démographique. In: Droeven, E. & Teller, J. (Hrsg.): Les Défis. Namur, S. 13-18.
- Bottieau, V. & Eggerickx, T. (2011): Défi démographique. In: Droeven, E. & Teller, J. (Hrsg.): Les Défis. Namur, S. 13-18.
- Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (Hrsg.) (2006): Asyl in Zahlen. Nürnberg.
- Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (Hrsg.) (2006): Asyl in Zahlen. Nürnberg.
- Bundesministerium des Inneren (Hrsg.) (2011): Migration und Integration. Aufenthaltsrecht, Migrations- und Integrationspolitik in Deutschland. Berlin.
- Bundesministerium des Inneren (Hrsg.) (2013): Migrationsbericht des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge im Auftrag der Bundesregierung. Migrationsbericht 2011. Berlin.
- Butterwegge, C. (2005): Von der „Gastarbeiter“-Anwerbung zum Zuwanderungsgesetz. Migrationsgeschehen und Zuwanderungspolitik in der Bundesrepublik.
- Consulat de France (Hrsg.) (o.J.): La politique d'immigration de la France.
- Deutsch, D. (2002): Patrons, Mineurs et Autres Sarreguemines.
- Deutscher Bundestag (Hrsg.) (2011): Ausländische Streitkräfte in Deutschland.
- Eggerickx, T., Poulain, M. & Kesteloot, C. (2002): La population allochtone en Belgique. Monographie n° 3 du recensement de la population de 1991. Bruxelles.
- Ertl, D. (2007a): Bevölkerungsentwicklung 2006. Stärkster Bevölkerungsrückgang seit 1978. In: Statistisches Quartalsheft Saarland, H. III, S. 21-29.
- Ertl, D. (2007b): Der demografische Wandel im Saarland. Ergebnisse der 11. Koordinierten Bevölkerungsvorausberechnung. In: Statistisches Quartalsheft Saarland, H. IV, S. 5-21.
- Eurostat (Hrsg.) (2012): Asyl in der EU27. Die Anzahl der registrierten Asylbewerber in der EU27 stieg auf 301 000 im Jahr 2011.
- Fehlen, F. (o.J.): Multiplicity. Eine plurale Stadt im Spiegel der Sozialwissenschaften.
- Ferry, V. (2008): Histoire de l'immigration en Lorraine.
- Filsinger, D., Rotink, G. & Willems, H. (2009): Migration, Interkulturalität und Soziale Arbeit. In: Willems, H., Rotink, G., Ferring, D., Schoos, J., Majerus, M., Ewen, N., Rodesch-Hengesch, M. A., Schmit, C. (Hrsg.): Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg. Luxemburg, S. 1119-1135.
- François, J.-P. & Moreau, G. (2008): Einwanderungsstatistik in der Großregion. Ein Harmonisierungsversuch. In: Économie Lorraine, N° 141, Septembre 2008. Nancy.
- Frys, W. & Nienaber, B. (2011): Die Situation der Wohnmigranten im ländlichen Saarland. In: Hege, H.-P., Knapstein, Y., Meng, R., Ruppenthal, K., Schmitz-Veltin, A. & Zakrzewski, P. (Hrsg.): Schneller, öfter, weiter? Perspektiven der Raumentwicklung in der Mobilitätsgesellschaft. Hannover (= Arbeitsberichte der ARL 1), S. 94-104.

Gemeinde Perl (Hrsg.) (2009): Vergaberichtlinien für die Überlassung von Wohnbaustellen in der Gemeinde Perl vom 12. März 2009.

Gemeinde Perl (Hrsg.) (o.J.): Baugebiete in der Gemeinde Perl.

Geyer, S. (2009): Siedlungsentwicklung im deutsch-luxemburgischen Grenzraum. Arbeitsfelder und Handlungsempfehlungen zur Steuerung am Beispiel des Landkreises Trier-Saarburg. In: Troeger-Weiβ, G. & Domhardt, H.-J. (Hrsg.): Arbeitspapiere zur Regionalentwicklung. Elektronische Schriftenreihe des Lehrstuhls Regionalentwicklung und Raumordnung. Band 2. Kaiserslautern.

Hartmann, G. (2010): Migration und Integration im Saarland. Der deutsche Pass sagt noch nichts aus. In: Arbeitnehmer. Zeitschrift der Arbeitskammer des Saarlandes. Heft 6, S. 6-9.

Haase, M. & Jugl, J. C. (2008): Migration im europäischen Vergleich – Zahlen, Daten, Fakten?

Hohnhorst, M. von (2007): Die Bevölkerungsentwicklung im Saarland. In: Dörrenbächer, P., Kühne, O. & Wagner, J. M. (Hrsg.) (2007): 50 Jahre Saarland im Wandel. Saarbrücken, S. 69-82.

INSEE (Hrsg.) (o.J.a): Étranger.

INSEE (Hrsg.) (o.J.b): Immigré.

INSEE (Hrsg.) (o.J.c): Étrangers en 2008: Comparaisons départementales.

INSEE (Hrsg.) (o.J.d): Profil et implantation géographique.

INSEE (Hrsg.) (o.J.e): Bevölkerung.

INSEE (Hrsg.) (o.J.f): Population selon la nationalité au 1^{er} janvier 2008.

INSEE (Hrsg.) (o.J.g): Les immigrés en Lorraine : des origines de plus en plus diversifiées.

Institut für Entwicklungsforschung, Wirtschafts- und Sozialplanung (Hrsg.) (2005): Weißbuch Flüchtlinge und Asylbewerber/innen im Saarland 2004. Saarbrücken.

Institut für Regionale Sozialforschung (Hrsg.) (2008): Soziale Situation und Infrastruktur für ausgewählte Zielgruppen in der Stadt Luxemburg. Ville de Luxembourg: La ségrégation à travers les mouvements migratoires.

Institut für Regionale Sozialforschung (Hrsg.) (2009): Soziale Situation und Infrastruktur für ausgewählte Zielgruppen in der Stadt Luxemburg. Trier.

IWEPS (Hrsg.) (o.J.a): Mouvement de la population.

IWEPS (Hrsg.) (o.J.b): Population étrangère selon la nationalité.

Jurecka, P. (1998): Ältere Migranten im Saarland. Situation und Perspektiven. In: AK Beiträge. Nr. 3, Jahrgang 11. Saarbrücken.

Köppen, B. & Müller M. (2012): Russisch? Deutsch? Russlanddeutsch?. Empirische Erkenntnisse zur Integration und Identität von Spätaussiedlern in Rheinland-Pfalz. In: Köppen, B., Gans, P., Milewski, N. & Swiaczny, F. (Hrsg.): Internationalisierung: Die unterschätzte Komponente des demographischen Wandels in Deutschland? (=Schriftenreihe der Deutschen Gesellschaft für Demographie Bd. 5), Norderstedt, S. 119-142.

Kröhner, S., Van Olst, N. & Klingholz, R. (2005): Deutschland 2020. Die demografische Zukunft der Nation. Berlin.

Landesjugendhilfeausschuss (Hrsg.) (2002): Integration junger Aussiedlerinnen und Aussiedler. Herauf-forderung für die Jugendarbeit und Jugendsozialarbeit.

Le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg (Hrsg.) (2012): Demandeurs de protection interna-tionale: structures de logement et conditions d'octroi d'une aide sociale.

Lübbbers, P. (2008): Bevölkerungsentwicklung in der Großregion Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz-Wallo-nie. In: Statistische Monatshefte Rheinland-Pfalz, 03/2008, S. 194-201.

Manço, A. (o.J.): Quarante ans d'immigration en Wallonie (1960-2000). Bilan et perspectives d'intégra-tion des communautés maghrébines, turques et africaines subsahariennes.

Ministère de la Famille et de l'Integration (Hrsg.) (2010): Integrations- und Partizipationsdefizite von Jugendlichen mit Migrationshintergrund.

Ministère des Affaires étrangères (Hrsg.) (2012): Service des Réfugiés. Statistiques concernant les de-mandes de protection internationale au Grand-Duché des Luxembourg. Mois de février 2012.

Ministerium für Arbeit, Familie, Prävention, Soziales und Sport (Hrsg.) (o.J.): Integration.

Minister für Arbeit, Gesundheit und Sozialordnung (Hrsg.) (1978): Aussiedler im Saarland 1977. Saar-brücken.

Minister für Arbeit, Gesundheit und Sozialordnung (Hrsg.) (1981): Aussiedler und Zuwanderer. Auslän-dische Flüchtlinge. Asylbewerber im Saarland 1980. Saarbrücken.

Minister für Arbeit, Gesundheit und Sozialordnung (Hrsg.) (1982): Aussiedler und Zuwanderer. Auslän-dische Flüchtlinge. Asylbewerber im Saarland 1981. Saarbrücken.

Minister für Arbeit, Gesundheit und Sozialordnung (Hrsg.) (1983): Aussiedler und Zuwanderer. Auslän-dische Flüchtlinge. Asylbewerber im Saarland 1982. Saarbrücken.

Minister für Arbeit, Gesundheit und Sozialordnung (Hrsg.) (1988): Landesprogramm zur Aufnahme und Eingliederung von Aussiedlern im Saarland. Saarbrücken.

Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Frauen Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (2007a): Zu-wanderungs- und Integrationsbericht der Landesregierung Rheinland-Pfalz 2005-2006. Mainz.

Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Frauen Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (2007b): Ver-schiedene Kulturen – Leben gemeinsam gestalten. Integrationskonzept des Landes Rheinland-Pfalz. Mainz.

Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Frauen Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (2009): Zu-wanderungs- und Integrationsbericht der Landesregierung Rheinland-Pfalz 2007-2008. Mainz.

Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Frauen Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (2011): Zu-wanderungs- und Integrationsbericht der Landesregierung Rheinland-Pfalz 2009-2010. Mainz.

Ministerium für Inneres, Familie, Frauen und Sport (Hrsg.) (2005): Integrationskonzept der saarländi-schen Landesregierung. Saarbrücken.

Ministerium für Integration, Familie, Kinder, Jugend und Frauen Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (o.J.a): Schott AG. Die Gastarbeiter kommen.

Ministerium für Integration, Familie, Kinder, Jugend und Frauen Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (o.J.b): Aus-gangssituation in den Herkunftsländern.

Ministerium für Soziales, Gesundheit und Umwelt (Hrsg.) (1981): Eingliederung ausländischer Arbeitnehmer und ihrer Familien in Rheinland-Pfalz. Daten, Grundsätze, Maßnahmen. Mainz.

Nienaber, B. und Roos, U. (2012): Der demographische Wandel und die Integration von Migranten in den saarländischen Kleinstädten Perl und Schmelz. In: Köppen, B., Gans, P., Milewski, N. & Swiaczny, F. (Hrsg.): Internationalisierung: Die unterschätzte Komponente des demographischen Wandels in Deutschland? (=Schriftenreihe der Deutschen Gesellschaft für Demographie Bd. 5), Norderstedt, S. 87-116.

Pauly, M. (2010): Le phénomène migratoire: une constante de l'histoire luxembourgeoise. In: Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (Hrsg.): ASTI 30+. 30 ans des migrations/30 ans de recherches/30 ans d'engagements. Luxembourg, S. 62-75.

Ramm, M. (1999): Saarländer im grenznahen Lothringen. In Geographische Rundschau, Heft 2, S.110-115.

Riouffrait, M. (2008): La demande d'asile en France et la situation en Lorraine.

Scholz, A. (2012): Migrationspolitik zwischen moralischem Anspruch und strategischem Kalkül. Wiesbaden.

Schumann, F.-J. (1990): Aus- und Übersiedler im Landkreis St. Wendel. In: Landrat des Kreises St. Wendel (Hrsg.): Heimatbuch des Landkreises St. Wendel. St. Wendel. Ausgabe 1989/1990, S. 41-46.

Scuto, D. (2009): Migrationspolitik: Entwicklung und gegenwärtige Gestalt. In: Willems, H., Rotink, G., Ferring, D., Schoos, J., Majerus, M., Ewen, N., Rodesch-Hengesch, M. A., Schmit, C. (Hrsg.): Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg. Luxemburg, S. 343-350.

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois (Hrsg.) (2014): Société aux aspects multiculturels.

SESOPI-Centre Intercommunautaire asbl (Hrsg.) (2007): Chiffres clés sur la population du Luxembourg. Luxembourg.

Statec (Hrsg.) (2011): 2010 annuaire de statistique du Luxembourg. Luxembourg.

Statec (Hrsg.) (o.J.): Arrivées, départs et excédents des arrivées sur les départs 1967-2010.

Statistisches Amt des Saarlandes (Hrsg.) (1965): Statistische Berichte des statistischen Amtes des Saarlandes. Saarbrücken.

Statistisches Amt des Saarlandes (Hrsg.) (1967): Statistische Berichte des statistischen Amtes des Saarlandes. Saarbrücken.

Statistisches Amt des Saarlandes (Hrsg.) (1973): Statistische Berichte des statistischen Amtes des Saarlandes. Saarbrücken.

Statistisches Amt des Saarlandes (Hrsg.) (1974): Statistische Berichte des statistischen Amtes des Saarlandes. Saarbrücken.

Statistisches Amt Saarland (Hrsg.) (2008): Trendreport Demografie. Analysen und Zeitreihen zur zukünftigen Entwicklung im Saarland. 11. koordinierte und regionalisierte Bevölkerungsvorausberechnung. Bevölkerungsentwicklung und –struktur. Saarbrücken.

Statistisches Amt Saarland (Hrsg.) (2011a): Wanderungen 2010, Saarbrücken.

Statistisches Amt Saarland (Hrsg.) (2011b): Mehr EU-Ausländer im Saarland.

Statistisches Amt Saarland (Hrsg.) (2011c): Fläche, Bevölkerung in den Gemeinden am 31.12.2010 nach Geschlecht, Einwohner je km² und Anteil an der Gesamtbevölkerung.

Statistisches Amt Saarland (Hrsg.) (2011d): Ausländer im Saarland am 31. Dezember nach Staatsangehörigkeit.

Statistisches Bundesamt (Hrsg.) (o.J.): Personen mit Migrationshintergrund.

Statistisches Bundesamt (Hrsg.) (2011): Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung. Ergebnisse des Ausländerzentralregisters. Wiesbaden.

Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (2011): Statistische Berichte. Bevölkerungsvorgänge 2010. Bad Ems.

Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (2011): Ausländer in Rheinland-Pfalz nach Staatsangehörigkeit 2008. Bad Ems.

Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (2008): Statistische Analysen. Menschen mit Migrationshintergrund in Rheinland-Pfalz. Ergebnisse des Mikrozensus 2006. Bad Ems.

Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (2011a): Statistische Berichte. Bevölkerungsvorgänge 2010. Bad Ems.

Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (2011b): Ausländer in den Kreisen nach Staatsangehörigkeit 2008-2010. Unveröffentlichte Zusammenstellung.

Statistisches Landesamt Saarland (Hrsg.) (2000): Statistisches Jahrbuch Saarland 2000. Saarbrücken.

Vogelgesang, W. (2008): Jugendliche Aussiedler. Zwischen Entwurzelung, Ausgrenzung und Integration. Weinheim & München.

Wille, C. (2007): Identität und Arbeitsmarkt: Zur Ambivalenz des Grenzgängerdiskurses. In: Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur in Luxemburg, Nr. 271, 2007, S. 48-50.

Wille, C. (2011): Vertraute Fremde. Repräsentationen und Status von Grenzgängern in Luxemburg. In: Interculture Journal. Zeitschrift für Interkulturelle Studien. Jahrgang. 10 (2011), Heft 13, S. 101-114.

Willems, H., Milmeister, P., Hartmann-Hirsch, C. & Kollwelter, S. (2009): Migration und Immigration. In: Willems, H., Rotink, G., Ferring, D., Schoos, J., Majerus, M., Ewen, N., Rodesch-Hengesch, M. A., Schmit, C. (Hrsg.): Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg. Luxemburg, S. 165-182.

Liens

Bertelsmann Stiftung (Hrsg.) o.J.: Demographiebericht. Ein Baustein des Wegweisers Kommune. Perl

Butterwegge, C. (2005): [Von der „Gastarbeiter“-Anwerbung zum Zuwanderungsgesetz. Migrationsgeschehen und Zuwanderungspolitik in der Bundesrepublik](#)

Consulat de France (Hrsg.) (o.J.): [La politique d'immigration de la France](#)

Deutscher Bundestag (Hrsg.) (2011): [Ausländische Streitkräfte in Deutschland](#)

Eurostat (Hrsg.) (2012): [Asyl in der EU27. Die Anzahl der registrierten Asylbewerber in der EU27 stieg auf 301 000 im Jahr 2011](#)

Fehlen, F. (o.J.): [Multiplicity. Eine plurale Stadt im Spiegel der Sozialwissenschaften](#)

Ferry, V. (2008): [Histoire de l'immigration en Lorraine](#)

Frys, W. & Nienaber, B. (2011): [Die Situation der Wohnmigranten im ländlichen Saarland](#)

Gemeinde Perl (Hrsg.) (2009): [Vergaberichtlinien für die Überlassung von Wohnbaustellen in der Gemeinde Perl vom 12. März 2009](#)

Gemeinde Perl (Hrsg.) (o.J.): [Baugebiete in der Gemeinde Perl](#)

Haase, M. & Jugl, J. C. (2008): [Migration im europäischen Vergleich – Zahlen, Daten, Fakten?](#)

INSEE (Hrsg.) (o.J.a): [Étranger](#)

INSEE (Hrsg.) (o.J.b): [Immigré](#)

INSEE (Hrsg.) (o.J.c): [Étrangers en 2008: Comparaisons départementales](#)

INSEE (Hrsg.) (o.J.d): [Profil et implantation géographique](#)

INSEE (Hrsg.) (o.J.e): [Bevölkerung](#)

INSEE (Hrsg.) (o.J.f): [Population selon la nationalité au 1^{er} janvier 2008](#)

INSEE (Hrsg.) (o.J.g): [Les immigrés en Lorraine : des origines de plus en plus diversifiées](#)

Institut für Regionale Sozialforschung (Hrsg.) (2008): [Soziale Situation und Infrastruktur für ausgewählte Zielgruppen in der Stadt Luxemburg. Ville de Luxembourg: La ségrégation à travers les mouvements migratoires](#)

IWEPS (Hrsg.) (o.J.a): [Mouvement de la population](#)

IWEPS (Hrsg.) (o.J.b): [Population étrangère selon la nationalité](#)

Landesjugendhilfeausschuss (Hrsg.) (2002): [Integration junger Aussiedlerinnen und Aussiedler. Herausforderung für die Jugendarbeit und Jugendsozialarbeit](#)

Le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg (Hrsg.) (2012): [Demandeurs de protection internationale: structures de logement et conditions d'octroi d'une aide sociale](#)

Manço, A. (o.J.): [Quarante ans d'immigration en Wallonie \(1960-2000\). Bilan et perspectives d'intégration des communautés maghrébines, turques et africaines subsahariennes](#)

Ministère de la Famille et de l'Integration (Hrsg.) (2010): [Integrations- und Partizipationsdefizite von Jugendlichen mit Migrationshintergrund](#)

Ministère des Affaires étrangères (Hrsg.) (2012): [Service des Réfugiés. Statistiques concernant les demandes de protection internationale au Grand-Duché des Luxembourg. Mois de février 2012](#)

Ministerium für Arbeit, Familie, Prävention, Soziales und Sport Saarland (Hrsg.) (o.J.): [Integration](#)

Ministerium für Integration, Familie, Kinder, Jugend und Frauen Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (o.J.a): [Schott AG. Die Gastarbeiter kommen](#)

Ministerium für Integration, Familie, Kinder, Jugend und Frauen Rheinland-Pfalz (Hrsg.) (o.J.b): [Ausgangssituation in den Herkunftsändern](#)

Riouffrait, M. (2008): [La demande d'asile en France et la situation en Lorraine](#)

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois (Hrsg.) (2014): [Société aux aspects multiculturels](#)

Statec (Hrsg.) (o.J.): [Arrivées, départs et excédents des arrivées sur les départs 1967-2010](#)

Statistisches Amt Saarland (Hrsg.) (2011a): [Wanderungen 2010, Saarbrücken](#)

Statistisches Amt Saarland (Hrsg.) (2011b): [Mehr EU-Ausländer im Saarland](#)

Statistisches Amt Saarland (Hrsg.) (2011c): [Fläche, Bevölkerung in den Gemeinden am 31.12.2010 nach Geschlecht, Einwohner je km² und Anteil an der Gesamtbevölkerung](#)

Statistisches Amt Saarland (Hrsg.) (2011d): [Ausländer im Saarland am 31. Dezember nach Staatsangehörigkeit](#)

Statistisches Bundesamt (Hrsg.) (o.J.): [Personen mit Migrationshintergrund](#)

Publié dans cette série jusqu'à présent :

- N° 1 (2007): [Christian SCHULZ, Peter DÖRRENBÄCHER, Holger PANSCH](#): L'industrie automobile dans la Grande Région SaarLorLux 2007 - production, développement, formation
- N° 2 (2007): [Michel PAULY](#): Les institutions hospitalières médiévales dans la Grande Région SaarLorLux (de 600 à 1500)
- N° 3 (2007): [Thomas SCHNEIDER](#): La division naturelle de l'espace de la Grande Région SaarLorLux
- N° 4 (2008): [Malte HELFER](#): Essor et déclin de l'exploitation du charbon dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 5 (2008): [Eva MENDGEN](#): La production en verre et cristal dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 6 (2008): [Cristian KOLLMANN](#): Noms de famille issus du métier du verrier (all. « Glaser »)
- N° 7 (2008): [Sonja KMEC](#): Le culte de Notre-Dame de Luxembourg
- N° 8 (2008): [Giovanni ANDRIANI](#): Miraculés de Notre-Dame de Luxembourg au 17^e siècle
- N° 9 (2009): [Malte HELFER](#): Transport public transfrontalier dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 10 (2009): [Malte HELFER](#): Les cartes de l'occupation du sol de la Grande Région SaarLorLux de CORINE Landcover
- N° 11 (2009): [Malte HELFER](#): La carte de Cassini (1750-1815)
- N° 12 (2009): [Malte HELFER](#): La carte de Tranchot et Müffling (1801-1828)
- N° 13 (2009): [Malte HELFER](#): La carte de Ferraris (1771-1777)
- N° 14 (2009): [Daniel ULLRICH](#): Le tourisme de la pompe dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 15 (2009): [Laurent PFISTER](#): Le climat de la Grande Région SaarLorLux
- N° 16 (2010): [Paul THOMES, Marc ENGELS](#): La sidérurgie et l'industrie de l'acier dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 17 (2010): [Pierre GINET](#): Grands équipements sportifs dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 18 (2010): [Wolfgang BETHSCHEIDER](#): L'enseignement supérieur dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 19 (2010): [Malte HELFER](#): Zones protégées Natura 2000 dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 20 (2010): [Martin UHRMACHER](#): Les léproseries dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 21 (2010): [Ines FUNK \(KRUMM\)](#): La santé publique dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 22 (2013): [Alain PENNY](#): Villes du Moyen Âge tardif dans la Grande Région SaarLorLux (1180-1500)
- N° 23 (2013): [Patrick WIERMER](#): La perception de la Grande Région SaarLorLux par les médias
- N° 24 (2014): [Christian WILLE](#): Travailleurs frontaliers dans la Grande Région SaarLorLux (1998-2008)
- N° 25 (2014): [Florian WÖLTERING](#): Le tourisme dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 26 (2014): [Claude BACK](#): Les modifications territoriales dans la Grande Région SaarLorLux du Congrès de Vienne à aujourd'hui
- N° 27 (2015): [Christoph HAHN](#): L'industrie automobile dans la Grande Région SaarLorLux en 2011 - évolutions actuelles, défis et solutions possibles
- N° 28 (2015): [Barbara NEUMANN, Jochen KUBINIOK](#): Les sols de la Grande Région SaarLorLux
- N° 29 (2015): [Christian WILLE](#): Développements et structures de la coopération transfrontalière dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 30 (2016): [Christian WILLE](#): Frontaliers atypiques dans la Grande-Région SaarLorLux



GR-Atlas – Atlas de la Grande Région SaarLorLux

N° 31 (2016): Michel DESHAIES: Parcs naturels dans la Grande Région SaarLorLux

N° 32 (2016): Brigitte KASTEN, Jens SCHÄFER: Possessions en prêt au Haut Moyen Âge des abbayes de Gorze et Wissembourg dans la Grande Région SaarLorLux (661 - ca. 860)

N° 33 (2016): Eva MENDGEN: Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la Grande Région SaarLorLux

N° 34 (2018): Malte HELFER: Le découpage administratif de la Grande Région SaarLorLux

N° 35 (2018): Malte HELFER: Le développement du trafic ferroviaire dans la Grande Région SaarLorLux

N° 36 (2018): Birte NIENABER, Ursula ROOS: Migrants internationaux et migration dans la Grande Région SaarLorLux

N° 37 (2018): Emile DECKER: La production en céramique dans la Grande Région SaarLorLux

N° 38 (2018): Simon EDELBLUTTE: L'industrie textile dans la Grande Région SaarLorLux

N° 39 (2020): Guénaël DEVILLETT, Mathieu JASPARD, Juan Vazquez PARRAS: L'offre transfrontalière en commerce de détail dans la Grande Région SaarLorLux

N° 40 (2020): Georg SCHELBERT, Stephan BRAKENSIEK: La construction d'églises pendant le XX^e siècle dans la Grande Région SaarLorLux

N° 41 (2020): Florian WÖLTERING, Juliano DE ASSIS MENDONÇA: Le brassage dans la Grande Région SaarLorLux

N° 42 (2021): Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle: La démographie de la Grande Région SaarLorLux

N° 43 (2021): Christian WILLE: Les pratiques du quotidien transfrontalières dans la Grande Région SaarLorLux

N° 44 (2022): Philippe Moulin: Fiefs des comtes de Luxembourg au 13e siècle (Grande Région SaarLorLux)

N° 45 (2022): Marie-Paule Jungblut: Les musées de la Grande Région SaarLorLux